

The logo for STDF (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce) consists of the letters 'STDF' in a bold, sans-serif font. Each letter is filled with a different color: 'S' is blue, 'T' is green, 'D' is red, and 'F' is yellow.

FONDS POUR L'APPLICATION des NORMES  
et le DÉVELOPPEMENT du COMMERCE



**EVALUATION DU PROJET**  
**« RENFORCEMENT DU SYSTEME DE CONTROLE ET DE**  
**CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE EN GUINÉE »**  
**(STDF/PG/498)**

**RAPPORT DEFINITIF**

**Décembre 2024**



**ADA Consulting Africa**

777 Rue de l'OCAM, 07 BP : 14 284 Lomé-Togo

Tél Standard : (228) 22 20 09 33, Tél Direct : (228) 90 01 77 45/ 99 44 79 84

E-mail : [cabinetada@yahoo.fr](mailto:cabinetada@yahoo.fr) / [cabinetadatogo@gmail.com](mailto:cabinetadatogo@gmail.com)

**Avertissement**

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce document sont exclusivement ceux de l'auteur. Ils ne représentent pas nécessairement l'opinion du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) ni de ses partenaires fondateurs ou de ses donateurs.

## Table des matières

Table des matières .....	2
Liste des tableaux .....	3
Sigles et abréviations.....	4
RESUME ANALYTIQUE .....	5
INTRODUCTION.....	9
1. CADRE DE LA MISSION.....	9
1.1. Bref aperçu de la Guinée.....	9
1.2. Aperçu du projet .....	10
1.3. Brève présentation des termes de références.....	10
1.3.1. Objectifs de l'évaluation .....	10
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA MISSION.....	11
3. RESULTATS ET ANALYSE DE LA MISSION.....	11
3.1. PERTINENCE DU PROJET .....	11
3.1.1. Pertinence au regard de la justification du projet .....	11
3.1.2. Pertinence au regard du STDF.....	12
3.1.3. Pertinence des objectifs, des stratégies/approches et des activités réalisées.....	12
3.1.4. Pertinence des bénéficiaires directs du projet .....	13
3.1.5. Pertinence du projet par rapport aux enjeux socio-économiques du pays .....	13
3.2. COHÉRENCE DU PROJET.....	14
3.2.1.1. Cohérence du projet par rapport aux interventions du COLEAD.....	14
3.2.1.2. Cohérence du projet avec les normes et standards internationaux pertinents.....	14
3.2.1.3. Cohérence du projet avec les priorités nationales .....	15
3.3. EFFICACITE DU PROJET .....	15
2.3.1. Appréciation des stratégies de mise en œuvre du projet .....	15
2.3.2. Analyse de l'atteinte des objectifs .....	16
2.3.3. Analyse de l'atteinte des résultats du projet.....	19
2.3.4. Appréciation du taux de réalisation des activités du projet .....	20
2.3.5. Analyse des facteurs ayant contribué à l'atteinte des résultats.....	21
2.3.6 Appréciation de la communication du projet.....	21
3.4. EFFICIENCE DU PROJET .....	21
3.4.1. Adéquation des ressources humaines mises à disposition pour la mise en œuvre du projet	22
3.4.2. Adéquation des ressources financières mises à disposition pour la mise en œuvre du projet	22
3.4.3. Appréciation de la gestion du projet .....	24
3.5. EFFETS/IMPACTS DU PROJET .....	24

3.5.1. Baisse des notifications de l'UE .....	24
3.5.2. Augmentation des volumes de production et d'exportation des fruits et légumes.....	25
3.5.3. Impacts positifs ou négatifs involontaires (retombées) pour la sécurité alimentaire nationale, la santé animale et/ou végétale .....	25
3.6. DURABILITÉ DU PROJET .....	25
3.6.1. Appropriation du projet par les différents acteurs .....	25
3.6.2. Durabilité institutionnelle.....	25
3.6.2. Durabilité technique.....	26
3.6.3. Durabilité financière.....	27
3.7. QUESTIONS TRANSVERSALES DU PROJET .....	27
3.7.1. Questions liées au genre .....	27
3.8. GESTION DES RISQUES ET DEFIS .....	29
3.8.1. Gestion des risques .....	29
3.8.2. Défis.....	30
3.8.3. Contraintes.....	30
3.9. LEÇONS APPRISES/ENSEIGNEMENTS TIRES.....	31
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	31
4.1. CONCLUSION.....	31
4.2. RECOMMANDATIONS .....	32
BIBLIOGRAPHIE.....	34
ANNEXES.....	35

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Degré d'atteinte des indicateurs des objectifs.....	17
Tableau 2 : Degré d'atteinte des indicateurs des résultats clé du projet .....	19
Tableau 3 : Situation de l'exécution financière du projet.....	23

## Sigles et abréviations

AFD	: Agence Française de Développement
ACP	: Afrique Caraïbe Pacifique
AGUIPEX	: Agence Guinéenne de Promotion des Exportations
ANPROCA	: Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole
ARAA	: Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
BERD	: Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CNT	: Conseil national de transition
CNAG	: Chambre Nationale de l'Agriculture de Guinée
CIPV	: Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CIR	: Cadre Intégré Renforcé
COLEAD	: Comité de liaison Entrepreneuriat Agriculture Développement
COFIL	: Comité de Pilotage
DNPV-DS	: Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées Stokées
F&L	: Fruits et Légumes
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FFM	: Fit For Market
FPPD	: Fédération des Paysans du Fouta-Djalon
ISO	: Organisation internationale de normalisation
IRAG	: Institut de Recherche Agronomique de Guinée
MEL	: Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du STDF
MPME	: Micro, Petite et Moyenne Entreprise
NIMP	: Normes Internationales pour la Protection des Végétaux
ONPV	: Organisation nationale de la Protection des Végétaux
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONQ	: Organismes Nuisibles de Quarantaine
ONCQ	: Office National de Contrôle Qualité
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme Initiative Pesticides
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PLMF	: Plan régional de Lutte et de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest
PNIASAN	: Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRODEFIMA	: Projet de Développement de la Filière Mangue en Guinée
SyRIMAO	: Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest
SPS	: Système Sanitaire et Phytosanitaire
STDF	: Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
UE	: Union Européenne

## RESUME ANALYTIQUE

Le partenariat mondial du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) favorise des améliorations dynamisantes en matière SPS dans les pays en développement afin de permettre un commerce sûr. Le Secrétariat du STDF est hébergé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). C'est dans ce cadre qu'un accord de collaboration a été signé le 14 octobre 2019 avec le Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEAD). Il a été précisé les modalités et conditions d'exécution du projet STDF/PG/498 intitulé « Renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée » (le « projet »), financé par le STDF dont la période d'exécution du projet courait initialement du 15 octobre 2019 au 14 octobre 2022 et a été prolongé jusqu'au 30 avril 2022.

L'objectif du projet visait à renforcer les capacités des différentes parties prenantes nationales du contrôle phytosanitaire en Guinée, à l'effet de favoriser une meilleure application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et à promouvoir un meilleur accès aux marchés international et régional des produits agricoles d'origine Guinéenne.

Aux termes de sa mise en œuvre, l'élaboration du rapport d'évaluation finale est prévue dans les dispositions techniques et administratives de la convention de financement du projet et s'impose afin de faire le point de la mise en œuvre du projet, d'en évaluer les résultats atteints par rapport aux objectifs et de tirer les leçons nécessaires.

L'évaluation finale du projet a pour objectif d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités, la durabilité et l'impact globaux des domaines d'activité du STDF afin de garantir la responsabilité. L'évaluation contribue à recueillir des données factuelles pour les membres du Groupe de travail du STDF et les parties prenantes du domaine SPS dans les pays en développement, soutient l'apprentissage et éclaire la prise de décisions sur les futures politiques et pratiques liées au renforcement des capacités SPS.

Cette mission d'évaluation finale du projet a été réalisée suivant une approche méthodologique scindée en trois (3) grandes phases consécutives et interdépendantes que sont : (i) la phase préparatoire, (ii) la phase de terrain et (iii) la phase d'élaboration des rapports.

Au terme de la mission d'évaluation finale, l'évaluateur est parvenu à des conclusions dont les grandes lignes axées sur les critères d'évaluation sont les suivantes :

### **Pertinence du projet**

Le projet s'est attaqué à des insuffisances clés du système phytosanitaire en Guinée. Les principaux besoins comprenaient le renforcement des capacités phytosanitaires pour réduire la prolifération des ravageurs et maladies transfrontalières qui menacent les cultures et les exportations. En 2017, l'augmentation des notifications d'interceptions de mouches des fruits dans les mangues exportées vers l'UE (1 notification en 2016, 7 en 2017) a illustré ces insuffisances. Également, la législation sur la santé des plantes était en partie non alignée aux normes internationales de la CIPV, notamment la NIMP 15 concernant le bois d'emballage.

En revanche, la Guinée possède des atouts comme des conditions favorables à la production de fruits et légumes (mangues, pommes de terre, etc.) et un nombre croissant d'acteurs (environ 100 000 producteurs de pommes de terre et 50 000 dans la filière mangue).

L'ensemble de ces potentialités et insuffisances sous évoquées étaient les éléments majeurs qui sous-tendaient la justification du projet et montre que le projet est pertinent.

### **Cohérence du projet**

Le projet STDF/PG/498 est cohérent avec les programmes et interventions du COLEAD, notamment le PIP Phase 1 et 2, Fit For Market, Fit For Market SPS, et Fit For Market Plus, qui visent tous à renforcer la compétitivité et la durabilité du secteur horticole des pays ACP. Il s'inscrit également

dans les cadres normatifs internationaux tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD), les Normes Internationales pour la Protection des Végétaux (NIMP), la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), le Codex Alimentarius, et la Réglementation Européenne 2016/2031. Par ailleurs, il est aligné avec les priorités nationales de la Guinée, comme définies dans le Document de politique agricole 2017-2025, le PNIASAN 2018-2025, et la Feuille de route de la transition. Le projet STDF/PG/498 reste cohérent vis-à-vis des différents développements ci-dessus présentés.

### **Efficacité du projet**

La mise en œuvre du projet repose sur des stratégies combinées, notamment la démarche de faire-faire, le renforcement des capacités et l'approche participative. Les résultats montrent une progression significative : les exportations de mangues ont atteint les résultats escomptés (plus de 1000 tonnes exportés) avec en moyenne 1 350 tonnes par an malgré les limitations dues au vieillissement des vergers. La production de pommes de terre a également augmenté de 112%, passant de 37 720 à 80 000 tonnes entre 2019 et 2022.

L'accès aux marchés, tant régionaux qu'internationaux, a été facilité, notamment grâce à l'acceptation du « dossier mangue » de la Guinée par l'Union européenne. Le taux global d'atteinte des indicateurs des résultats du projet est de 75,17%, avec des variations selon les axes : R1 atteint 100%, tandis que R2, R3 et R4 présentent des performances plus modestes. Le taux global de réalisation des activités s'élève à 86,66%.

Ces résultats ont été soutenus par des facteurs favorables tels que l'engagement des autorités, le développement d'approches innovantes et la professionnalisation des opérateurs privés. Globalement, la performance du projet est jugée satisfaisante, bien que des marges d'amélioration subsistent.

### **Efficiences du projet**

Le projet a été globalement bien exécuté, avec des ressources humaines qualifiées qui ont assuré une animation efficace du Comité de Pilotage (CP) et contribué activement à la mise en œuvre des activités. L'équipe technique de COLEAD a joué un rôle déterminant, en apportant une assistance technique et des formations aux acteurs concernés, tout en facilitant la coopération entre le secteur public et privé.

Concernant le budget et la consommation des ressources, bien que des retards aient été constatés dans la mise en œuvre par rapport au calendrier initial, le projet a bénéficié de deux prolongations, étendant ainsi sa durée jusqu'en avril 2024. La consommation des ressources financières s'élève à 576 207,23 euros, représentant 78,22 % du budget initial. Les contributions des différents partenaires sont réparties comme suit : le STDF a couvert 92 % de sa contribution, tandis que le FFM-SPS a utilisé 87,92 % de sa part. Cependant, la contribution nationale n'a pas été mobilisée, en raison de la non-disponibilité du financement nécessaire, et la contribution en nature n'a pas pu être évaluée.

En termes de performance, la comparaison entre le niveau de réalisation des activités (87,50 %) et la consommation des ressources financières (77,12 %) indique une mise en œuvre efficace, avec un coefficient d'efficacité de 1,13. Toutefois, il est important de noter que ce coefficient doit être interprété avec prudence, car les données relatives à la contribution de l'État guinéen ne sont pas disponibles.

### **Effets/Impacts du projet**

La mise en œuvre des actions du Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour les filières pomme de terre et mangue en Guinée a permis d'identifier un certain nombre d'effets dont :

- Une réduction totale des notifications de l'UE concernant les importations de fruits et légumes, grâce aux renforcements des capacités des acteurs publics et privés dans la gestion phytosanitaire. Entre 2019 et 2023, le nombre d'interceptions a fluctué, passant de 7 en 2019 (dont 4 sur la mangue, culture prioritaire) à seulement 2 en 2023 pour l'UE, et 2

au Royaume-Uni, sans interception sur les cultures prioritaires (mangue ou pomme de terre), soit une diminution de 43%. Ce progrès témoigne d'une amélioration continue du respect des normes phytosanitaires, en ligne avec l'objectif du projet de réduire les rejets d'au moins 70 % sur une période de trois ans.

- L'augmentation des volumes de production et d'exportation des fruits et légumes ont augmenté, notamment pour la mangue, avec un taux de réalisation de 100 % pour l'exportation. La production de pommes de terre a connu une augmentation remarquable, passant de 37 720 tonnes en 2018-2019 à 80 000 tonnes en 2023, soit une hausse de 112 % (source : Eucord, 2021 et FPFDF). Cette progression dépasse largement l'objectif fixé d'atteindre plus de 60 000 tonnes.
- L'amélioration du cadre législatif phytosanitaire. Un (1) projet de loi en adéquation avec les textes de la CIPV et l'accord SPS de l'OMC a été soumis aux autorités. Trois (3) projets de textes règlementaires d'application de la loi couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires ont également été élaborés et soumis à l'approbation des autorités. Accompagnement de le DNPV-DS à se conformer aux exigences de la norme ISO 17020 :2012 afin d'améliorer les pratiques d'inspection
- La mise en place d'un plan de surveillance contre la mouche des fruits et le mildiou, et à l'élaboration du "dossier mangue" approuvé par l'UE, permettant ainsi l'exportation de mangues vers l'UE. Ce dossier décrit les mesures de traitement mise en place par la Guinée afin de s'assurer que les mangues soient exemptées de Tephritidae, et est une condition pour tout export de mangues vers l'UE.

Ces actions ont renforcé la compétitivité des produits agricoles guinéens tout en améliorant leur conformité aux normes internationales. Ces résultats peuvent s'expliquer par la contribution de la bonne application des acquis de ce projet de renforcements des capacités STDF.

### **Durabilité du projet**

L'analyse du document de projet montre qu'il a été conçu dans l'esprit de durabilité des acquis qui sont faits. La mise en œuvre du projet a été réalisée dans le sens de pérennisation des acquis à travers les différentes approches développées pour soutenir le projet qui sont :

- ✓ l'appropriation importante du projet par les différents bénéficiaires (directs et indirects) ;
- ✓ le renforcement des capacités des bénéficiaires directs et des acteurs indirects ;
- ✓ le guide de bonnes pratiques de la pomme de terre constitue un outil important pour assurer la pérennité des acquis ;
- ✓ une réelle prise en charge du système d'avertissement du mildiou par la Fédération des Paysans du Fouta-Djalon (FPFDF, etc).

En matière de durabilité financière, des mécanismes indirects de pérennisation ont été mis en place dans le but de soutenir les actions des bénéficiaires et commencer à dégager une stabilité financière. On peut noter entre autres, le renforcement de capacités des différents bénéficiaires sur les bonnes pratiques de la filière pomme de terre et de la filière mangue et leur application d'une part et d'autre part l'élaboration et la mise en application des itinéraires techniques de production d'une culture prioritaires ciblées augurent selon les comptes d'exploitation réalisés par les organisations professionnelles agricoles une augmentation des bénéfices entre 20 et 25% à l'hectare suite à la réduction des coûts de production et à l'amélioration des rendements. Ainsi, les bénéficiaires amélioreraient leur revenu annuel substantiellement, gage d'un début de pérennisation financière.

### **Leçons et enseignements tirés de la mise en œuvre du projet**

La mise en œuvre du projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire a permis de tirer quelques leçons/enseignements dont les plus essentiels sont ci-dessous présentés :

- ☞ **Leçon 1** : L'établissement d'une méthode de mise à jour des listes des organismes nuisibles qui peut être utilisée à plus large échelle : cette méthode a permis à chaque état de mettre à jour ses listes plus rapidement ;
- ☞ **Leçon 2** : La gestion de l'enregistrement des exportateurs et des informations de la campagne export a permis de mettre en évidence la non-maitrise de certains principes de bases que nous pensions acquis comme l'utilisation de la plateforme Eurostat (l'élaboration d'un tutoriel a été nécessaire).
- ☞ **Leçon 3** : La synergie d'action entre les projets de développement SyRIMAO et STDF a permis de maintenir la surveillance des mouches des fruits de 2020 à 2022. Elle a été facilitée par l'implication du COLEAD comme membre du consortium de la première phase du projet SyRIMAO (PLMF) et se poursuit actuellement via des échanges très réguliers entre COLEAD et les responsables du SyRIMAO ;
- ☞ **Leçon 4** : Les données produites par le système de suivi statistique des exportations et des notifications ont également permis de fournir des données importantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet SyRIMAO ;
- ☞ **Leçon 5** : Les résultats de l'activité de développement d'un système de suivi statistique des exportations et des notifications ont permis de récolter les informations nécessaires pour la contribution guinéenne ;
- ☞ **Leçon 6** : L'approche utilisée lors du système de suivi des statistiques et notification des exportations pour la filière mangue pourrait être réutilisée pour accompagner d'autres ONPV dans l'élaboration d'un système de suivi statistique.

## Recommandations

- **Pour les autorités étatiques**

Il est recommandé de renforcer les capacités humaines, matérielles et financières de la **DNPV-DS** pour répondre aux exigences de la **CIPV**, notamment par la formation continue des acteurs et le renforcement du laboratoire de Kindia. Il est également nécessaire d'équiper les **postes de contrôle phytosanitaires**, d'aider les **organisations paysannes** à obtenir des financements, et de créer des infrastructures de conditionnement modernes pour les produits horticoles.

- **Pour COLEAD**

Poursuivre les formations et renforcer les capacités des acteurs, notamment les cadres de la DNPV-DS, et favoriser une collaboration plus inclusive de cette dernière dans la prise de décision. Etablir un mécanisme de suivi des actions entre **COLEAD** et **DNPV-DS** pour garantir la durabilité des initiatives menées dans le cadre du projet.

- **Pour la coordination nationale du projet**

Il est essentiel de définir un mécanisme concerté pour pérenniser les acquis du projet et produire un document de capitalisation des résultats, afin de maintenir les progrès réalisés et en tirer les enseignements pour l'avenir.

- **Pour les services publics (DNPV-DS, ONPV, etc.)**

Les services publics doivent mettre en œuvre les procédures opérationnelles du projet, assurer le bon fonctionnement des bases de données et être plus rigoureux dans le contrôle phytosanitaire. Ils doivent également sensibiliser les producteurs aux bonnes pratiques agricoles et suivre les acquis du projet auprès des opérateurs économiques et des organisations bénéficiaires.

- **Pour les organisations professionnelles agricoles**

Les organisations doivent dynamiser leur vie associative et rendre leurs organes plus fonctionnels. Le guide des bonnes pratiques doit devenir un outil de référence pour les producteurs, particulièrement pour les filières mangue et pomme de terre.

- **Pour les entreprises exportatrices**

Les entreprises exportatrices doivent maintenir la dynamique de changement positif en appliquant régulièrement les bonnes pratiques et diversifier leurs marchés pour réduire les risques liés à la dépendance d'une seule région ou client.

## INTRODUCTION

Le partenariat mondial du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)<sup>1</sup> favorise des améliorations dynamisantes en matière SPS dans les pays en développement afin de permettre un commerce sûr, contribuant à atteindre les ODD liés à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, le STDF accorde un nombre limité de dons pour la réalisation de projets afin de renforcer les capacités SPS dans les pays en développement, en fonction des priorités des bénéficiaires. Les parties prenantes des secteurs privé et public bénéficient de projets qui tiennent compte des principaux défis et possibilités dans le domaine SPS, ce qui influence leur aptitude à obtenir et/ou à conserver un accès aux marchés. Les projets soutenus par le STDF rassemblent et connectent les parties prenantes publiques, privées et autres aux niveaux mondial, régional et national pour expérimenter des approches innovantes et collaboratives, tirer parti des compétences et des ressources et produire des résultats, dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

C'est à cet effet que les autorités compétentes du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, sous la coordination de la Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées stockées (DNPV-DS) et en lien avec les autres parties prenantes publiques et privées du système national de contrôle des végétaux et produits végétaux en Guinée, avaient sollicité et obtenu le soutien du STDF pour évaluer les capacités phytosanitaires de la Guinée. Cette évaluation a été faite avec le soutien technique de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), en utilisant l'outil d'Évaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) développé par le Secrétariat de la CIPV. Les résultats de cette évaluation ont mis en évidence des forces, mais surtout de nombreuses faiblesses et des contraintes à la mise en œuvre effective des mesures SPS en Guinée. Parmi les principales contraintes identifiées en début de projet, on note :

- Des défis d'ordre institutionnel (l'absence d'instruments d'application de la base légale en place, la nécessité de renforcer la structure organisationnelle des services de programme techniques, d'opérations et de diagnostic, ...)
- Des défis d'ordre infrastructurel et opérationnel (manque de ressources humaines et financières, manque de compétences, manque d'infrastructures, insuffisance de la documentation, ...)
- Des défis d'ordre communicationnel.

Afin de résoudre les problèmes susmentionnés, la Guinée a initié un projet intitulé « Renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée » dont un accord de collaboration a été signé le 14 octobre 2019 entre l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEAD) afin de préciser les modalités et conditions d'exécution du projet STDF/PG/498 financé par le STDF. La période d'exécution du projet courait initialement du 15 octobre 2019 au 14 octobre 2022 et a été prolongée jusqu'au 30 avril 2024.

Avant la clôture définitive et conformément à la planification, une mission d'évaluation externe du projet a été commanditée afin de mesurer ses performances, d'apprécier les changements obtenus (effets/impacts), de relever les éléments de durabilité, les acquis, les leçons apprises et de formuler des recommandations pour le futur. L'évaluation a été réalisée par le Cabinet ADA Consulting Africa Sarl à travers une approche participative.

## 1. CADRE DE LA MISSION

### 1.1. Bref aperçu de la Guinée

La République de Guinée est un pays côtier qui est située dans la partie occidentale du continent africain, à mi-chemin entre l'Équateur et le Tropique du Cancer (7E 30' et 12E 30' de latitude Nord

---

<sup>1</sup> Voir : <https://www.standardsfacility.org/fr>.

et 8E et 15E de longitude Ouest) et qui couvrant une superficie de 245.857 km<sup>2</sup>. Annexetails sont en annexe 2.

## **1.2. Aperçu du projet**

Le projet visait à mener des activités structurantes, au regard des principaux défis identifiés, dans la perspective de contribuer à renforcer les capacités nationales à répondre à l'engagement de la Guinée vis-à-vis de la CIPV et à gagner en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

L'objectif général du projet était de renforcer les capacités phytosanitaires pour contribuer à l'accès aux marchés et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République de Guinée.

La mise en œuvre du projet visait 4 résultats stratégiques :

1. L'amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire ;
2. L'amélioration des activités opérationnelles du système phytosanitaire ;
3. Le renforcement des compétences des différentes parties prenantes du système phytosanitaire ;
4. Le renforcement des dynamiques de communication et des relations entre les différentes parties prenantes du système SPS.

Le coût global du projet est de 762 314,96 Euros. Il est financé par :

- ☞ STDF<sup>2</sup> : 502 982,23 Euros ;
- ☞ COLEAD<sup>3</sup> : 101 756,01 Euros ;
- ☞ Guinée/ Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage : 157 576,72 Euros.

Les détails sont dans l'annexe 2.

## **1.3. Brève présentation des termes de références**

### **1.3.1. Objectifs de l'évaluation**

L'évaluation technique du projet STDF/PG/498 est prévue dans les dispositions techniques et administratives de la convention de financement du projet et a pour objectif d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités, la durabilité et l'impact global des activités du STDF afin de garantir la responsabilité. L'évaluation devrait contribuer à recueillir des données factuelles pour les membres du Groupe de travail du STDF et les parties prenantes du domaine SPS dans les pays en développement, soutenir l'apprentissage et éclairer la prise de décisions sur les futures politiques et pratiques liées au renforcement des capacités SPS.

De manière plus précise, l'évaluation vise à :

- Faire une évaluation indépendante globale de la performance passée de l'ensemble du projet, en accordant une attention particulière à l'impact des actions du projet par rapport à ses objectifs et à la durabilité des résultats obtenus ;
- Identifier les principaux enseignements tirés et proposer des recommandations pratiques pour la période restante de la mise en œuvre du projet/les éventuelles interventions futures du COLEAD, des autres parties prenantes, ainsi que des membres du partenariat mondial du STDF et d'autres partenaires de développement de manière plus générale ;
- Analyser les performances du projet au niveau national et identifier les meilleures pratiques et les réussites.
- Compilez des informations sur les points suivants :

---

<sup>2</sup> La contribution directe du STDF se fera via contrat de subvention susmentionné avec le COLEAD en tant que maître d'œuvre.

<sup>3</sup> Le COLEAD financera sa part à travers une valorisation financière des actions techniques directement en lien avec le projet et mises en œuvre à travers le programme « FFM SPS : Strengthening sanitary and phytosanitary systems of the ACP horticultural sector » (CRIS 401-899), financé par l'Union européenne (UE) à travers le 11<sup>ème</sup> FED, et faisant partie du programme indicatif Intra-ACP (2014-2020) de coopération entre l'UE et l'Organisation des États ACP (OEACP).

- Impact du programme sur le volume de mangue et de pomme de terre commercialisées (marché export et marché local) en raison de l'intervention sur le renforcement des capacités pour se conformer aux questions SPS et aux exigences du marché.
- Identification des meilleures pratiques et des exemples de réussite pouvant être reproduits ou étendus au niveau national ou régional.
- Analyser l'impact de la crise du COVID-19 et du contexte politique changeant sur le projet, évaluer les mesures d'atténuation mises en place par le COLEAD et fournir des recommandations sur la manière d'améliorer la réponse du COLEAD et du STDF aux besoins compte tenu des contraintes opérationnelles imposées par la pandémie.

## 2. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA MISSION

Pour réaliser la mission d'évaluation, le Cabinet ADA Consulting Africa Sarl a adopté une méthodologie structurée en trois (3) phases successives et interdépendantes à savoir : la phase préparatoire, la phase de terrain (Collecte des données) et la phase de rapportage.

**Phase préparatoire :** Elle a regroupé l'ensemble des activités à mettre en œuvre en vue de s'assurer d'une bonne réussite de la mission. De façon chronologique, les activités ont concerné l'entretien d'approfondissement, la revue documentaire, l'échantillonnage de la mission, l'élaboration des outils de collecte, l'élaboration de la note méthodologique et l'élaboration du rapport de démarrage.

**Phase de terrain (Collecte des données) :** L'objectif poursuivi par cette phase de collecte des données primaires est de compléter les informations existantes par des informations susceptibles d'éclairer les décisions, mais non disponibles. La démarche a consisté à procéder à des enquêtes directes sur le terrain à travers les enquêtes qualitatives (focus group, entretiens d'approfondissement et l'observation directe) et la réunion de débriefing. Des entretiens institutionnels ont été réalisés.

**Phase de rapportage :** Cette phase comporte deux grandes actions à savoir le dépouillement, traitement et analyse des données collectées et la rédaction du rapport d'évaluation.

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée au cours de la réalisation de cette mission. Au contraire, le consultant a bénéficié d'une attention particulière à tous les niveaux.

Les détails de l'approche méthodologique sont présentés en annexe 3.

## 3. RESULTATS ET ANALYSE DE LA MISSION

### 3.1. PERTINENCE DU PROJET

L'analyse de la pertinence du projet STDF/PG/498 est faite à plusieurs niveaux comme détaillé ci-dessous.

#### 3.1.1. Pertinence au regard de la justification du projet

La pertinence du projet s'apprécie à travers les insuffisances/besoins auxquels il s'est attaqué dans sa conception et mise en œuvre. Avant le montage du projet, les principaux besoins dans le contexte Guinéen étaient :

- Le regain d'intérêt que connaît le contrôle phytosanitaire du fait de la prolifération des ravageurs et des maladies transfrontalières qui peuvent mettre en péril les cultures et les denrées stockées et ainsi être la source de notifications d'interceptions dues à la présence d'organismes nuisibles réglementés et/ou de quarantaine lors des exportations sur le marché international ;
- En termes de mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), la Guinée souffre de la faiblesse de ses capacités phytosanitaires, au regard de ses ambitions de

- développement économique et social par un meilleur accès aux marchés d'exportation et la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ses produits agricoles ;
- Le secteur horticole se heurte à des contraintes qui contribuent à freiner l'intérêt des opérateurs nationaux et internationaux. Au rang de ces contraintes figurent principalement (i) la faible maîtrise des techniques de production et surtout, (ii) la présence de problèmes phytosanitaires ayant une forte incidence sur la production intérieure et la qualité commerciale à l'exportation ;
  - Les pertes de production dues aux nuisibles des cultures et des denrées stockées sont considérables et peuvent atteindre 30-60% pour les fruits et légumes, 20-45% pour les tubercules, 15% pour le maïs et 10% pour le riz ;
  - En 2017, l'augmentation du nombre de notification d'interceptions dues à la présence de mouches des fruits dans les lots de mangues exportées vers l'Union européenne (1 notification en 2016 et 7 en 2017) met en évidence les insuffisances du système national de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée ;
  - La non-conformité du système SPS de la Guinée aux standards internationaux en la matière ;
  - La législation sur la santé des plantes en Guinée n'est pas entièrement alignée sur les exigences internationales de la CIPV ;
  - La non-conformité aux exigences particulières notamment les Normes Internationales pour la Protection des Végétaux (NIMP)<sup>4</sup> notamment la NIMP 15 concernant le bois d'emballage (caisse en bois et coffrage en bois).

En dépit de ces insuffisances, la Guinée disposait des potentialités et atouts en matière de production des fruits et légumes tels que : la pratique du maraichage, la production de la mangue, de la pomme de terre, etc, les sols et le climat sont favorables à la production des fruits et légumes et le nombre croissant d'acteurs dans les filières. L'ensemble de ces potentialités et insuffisances sus évoqués étaient les éléments majeurs qui sous-tendaient la justification du projet.

### **3.1.2. Pertinence au regard du STDF**

Le projet STDF/PG/498 cadre avec le mandat du STDF car il visait à renforcer les capacités du gouvernement guinéen en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin de permettre un meilleur accès aux marchés des fruits et légumes de la Guinée pour une croissance économique soutenue et l'allègement de la pauvreté. Plus particulièrement, le projet visait à mettre en œuvre des activités proposées comme l'élaboration du projet de loi en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC ainsi que l'élaboration du projet de textes réglementaires d'application de la loi, couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires.

### **3.1.3. Pertinence des objectifs, des stratégies/approches et des activités réalisées**

L'objectif général du projet STDF/PG/498 était de renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée, en s'assurant au maximum de l'absence d'organismes de quarantaine. Cet objectif se montrait pertinent car est bien en lien avec les besoins/problèmes de départ.

La stratégie globale développée par le projet a été déclinée à travers diverses approches qui ont permis la mise en œuvre convenable du projet. Les principales approches sont :

- L'approche participative ;
- L'approche de transfert de compétences ;

---

<sup>4</sup> Les Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP) sont des instruments internationaux, reconnus par les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) comme des références internationales pour le commerce des produits végétaux.

- L'approche formations opérationnalisées à travers des sessions organisées (en présentiel et en ligne) sur diverses thématiques pertinentes ;
- La mobilisation et la mise à disposition des experts ;
- Le système de communication active.

En effet, certaines structures devant bénéficier de l'appui du projet STDF ont été clairement identifiées à la phase d'élaboration du projet. Il s'agit par exemple de : la Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées stockées (DNPV-DS), l'Organisation nationale de la Protection des Végétaux (ONPV), l'Office National de Contrôle de Qualité de Guinée (ONCQ), l'Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX), les Douanes, l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG), l'Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA), les producteurs et exportateurs et leurs organisations professionnelles.

S'agissant des activités planifiées par le projet, elles étaient en lien avec les problèmes de départ, et les objectifs formulés et leur mise en œuvre ont permis d'apporter des changements positifs dans les pratiques des acteurs des filières pomme de terre et mangue.

#### **3.1.4. Pertinence des bénéficiaires directs du projet**

Le projet a eu comme bénéficiaires directs les autorités compétentes SPS (DNPV-DS et des différentes parties prenantes, (ONCQ, ONPV, AGUIPEX, Douanes), les producteurs et exportateurs et leurs organisations professionnelles, les Institutions relais (SERPROCA et ses démembrements) et l'IRAG.

A travers ces organisations professionnelles, il était plus facile pour le projet de toucher les bénéficiaires directs à la base, de les mobiliser pour des actions communes et concertées, d'éviter des interventions éparses et d'obtenir des résultats probants. Cette approche d'identification et d'enrôlement des producteurs et exportateurs à travers leurs organisations et la facilitation de la DNPV-DS s'est révélé pertinente à plusieurs égards.

De plus, les différents entretiens avec les différents bénéficiaires ont révélé que ces derniers ont été impliqués dans la conception du projet puisqu'ils ont participé de façon intégrale au diagnostic qui a révélé les différents besoins d'une part et d'autre part à la formulation.

Cependant, certains bénéficiaires ont exprimé leur implication limitée dans la mise en œuvre du projet. C'est le cas des organisations professionnelles paysannes comme la Fédération des paysans de Fouta-Djallon qui n'a pas apprécié le fait qu'elle n'a pas été maîtresse de la gestion des activités qui les concernent malgré qu'ils fassent partie intégrante du COPIL.

#### **3.1.5. Pertinence du projet par rapport aux enjeux socio-économiques du pays**

Depuis plusieurs années, la Guinée exporte des fruits et légumes principalement vers l'Union européenne. Le secteur agricole contribue à hauteur de 50% au Produit Intérieur Brut (PIB) de la Guinée de 2018-2022 (PNIASAN 2018-2025, page 22). Spécifiquement, la filière horticole est très importante dans l'économie du pays et prend en compte les secteurs prioritaires identifiés par le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) du gouvernement guinéen. Ces secteurs prioritaires portent sur la structuration des filières, le développement des agro-industries, l'organisation des circuits de commercialisation et le développement des infrastructures afin de favoriser des synergies pour maximiser l'impact.

La filière horticole draine une main d'œuvre non négligeable, plus de 100 000 producteurs dans le cadre de la pomme de terre et près de 50 000 producteurs dans le cadre de la filière mangue (Données de terrain, Avril 2024). Au niveau de la filière mangue, on note en moyenne environ 500 tonnes d'exportation de mangues sur la période 2018 – 2023 avec un apport moyen à l'économie nationale d'environ 1 milliard GNF (Données de terrain ; Avril 2024) alors que les exportations de la pomme de terre ont été interdites depuis 2018 par le gouvernement.

La filière horticole a été identifiée par les autorités guinéenne comme l'une des filières prioritaires sur laquelle le pays peut compter. Par ailleurs, le développement des commerces intérieur et extérieur est également une priorité des hautes autorités du pays car cela permettrait de booster l'économie. Fort de ce contexte socio-économique, le projet se montrait pertinent.

## **3.2. COHÉRENCE DU PROJET**

L'analyse de la cohérence du projet est faite en examinant l'adéquation ou l'alignement du projet avec d'autres interventions/programmes/projets tant au niveau international, régional, sous-régional que national. En effet, la cohérence est analysée à deux (02) niveaux, notamment : la cohérence interne et la cohérence externe.

### **3.2.1. Cohérence interne du projet**

La cohérence interne concerne les synergies et les liens entre le projet et les autres interventions menées par le COLEAD (passées et actuelles), ainsi que la cohérence de l'intervention avec les normes et standards internationaux pertinents.

#### **3.2.1.1. Cohérence du projet par rapport aux interventions du COLEAD**

Le COLEAD a pour mission de faciliter et mettre en œuvre toutes les actions permettant, directement et/ou indirectement, d'accroître la contribution des filières agricoles, et horticoles en particulier, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les interventions du COLEAD dans les pays bénéficiaires dont la Guinée sont opérationnalisées à travers différents programmes.

Le projet STDF/PG/498 faisant objet de la présente évaluation finale avait pour objectif principal le renforcement des capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée. Il était cohérent avec les programmes/interventions antérieurs et actuels du COLEAD tant en termes d'objectifs visés, d'approches d'intervention que d'activités planifiées et réalisées comme le montrent les lignes suivantes :

- ☞ Programme Initiative Pesticides (PIP) Phase 1 (2001-2008) du COLEAD : Qualité des fruits et légumes en provenance des pays ACP ;
- ☞ Programme PIP Phase 2 (2009-2015) du COLEAD : Pour un développement durable du secteur fruits et légumes ACP ;
- ☞ Programme Fit For Market (FFM) du COLEAD : Renforcement de la compétitivité et de la durabilité du secteur horticole des pays ACP (2016-2021) ;
- ☞ Programme Fit For Market SPS du COLEAD : Renforcement des systèmes sanitaires et phytosanitaires du secteur horticole des pays ACP (2019-2023) ;
- ☞ Programme Fit For Market Plus du COLEAD : Atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19 en renforçant la durabilité du secteur horticole ACP (2022-2027).

A la lumière du développement ci-dessus, il se dégage donc que le projet STDF/PG/498 intitulé « Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée » est en arrimage avec différents programmes mis en œuvre par le COLEAD.

#### **3.2.1.2. Cohérence du projet avec les normes et standards internationaux pertinents**

La cohérence du STDF/PG/498 avec les normes et standards internationaux et les objectifs mondiaux de développement s'observe à travers les principaux éléments ci-dessous présentés :

- ☞ **Objectifs de Développement Durable (ODD) 2016-2030** : La cohérence du projet STDF/PG/498 avec les ODD est perceptible à travers ses objectifs 2, objectif 12 et objectif 17.

- ☞ **Normes Internationales pour la Protection des Végétaux (NIMP)** : La cohérence du projet STDF/PG/498 à travers son Résultat 1 qui a travaillé sur le R1.1 dont des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes.
- ☞ **Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)** : La cohérence du projet STDF/PG/498 s'est révélée à travers la CIPV qui se veut un cadre de référence internationale en matière de protection des végétaux et prend en compte les produits horticoles y compris les mangues et pomme de terre qui sont les filières sur lesquelles porte le projet STDF/PG/498.
- ☞ **Codex Alimentarius (ou code alimentaire) du programme mixte FAO/OMS** : Le projet STDF/PG/498 dans sa conception et sa mise en œuvre s'est évertué dans la mesure du possible à se conformer aux directives du Codex.
- ☞ **Règlementation Européenne (UE) 2016/2031 du 26 octobre 2016 relative aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux** : Le projet STDF/PG/498 a fait l'effort de prendre en compte les exigences européennes en définissant des actions devant permettre de limiter autant que possible la présence d'organismes nuisibles sur les fruits exportés de la Guinée vers l'Europe.

### **3.2.1.3. Cohérence du projet avec les priorités nationales**

Le projet STDF faisant objet de la présente évaluation finale est cohérent avec les priorités nationales. Ceci est perceptible à travers les éléments ci-dessous :

- ☞ Document de politique agricole pour la période 2017-2025 ;
- ☞ PNIASAN 2018 – 2025 ;
- ☞ Feuille de route de la transition.

### **3.2.2. Cohérence externe du projet**

La cohérence externe s'intéresse à l'alignement du projet avec les interventions d'autres acteurs dans le même contexte. En Guinée, en dehors du COLEAD, d'autres acteurs tels que la FAO, la GIZ, Enabel, etc appuient également la filière fruits et légumes : on peut noter la :

- ☞ Cohérence du projet STDF/PG/498 avec le Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA) de la GIZ ;
- ☞ Cohérence du projet STDF/PG/498 avec le Programme « Entreprenariat » d'ENABEL (Coopération belge) ;
- ☞ Cohérence du projet STDF/PG/498 avec le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).

## **3.3. EFFICACITE DU PROJET**

Cette partie est consacrée à la description de la réalisation du projet. Il s'agit de la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. Cette analyse a été réalisée à plusieurs niveaux : (i) l'appréciation des stratégies de mise en œuvre du projet, (ii) l'appréciation du taux de réalisation des activités du projet, (iii) le niveau de réalisation des différents résultats et (iv) l'analyse des facteurs ayant contribué à l'atteinte des objectifs et résultats.

### **2.3.1. Appréciation des stratégies de mise en œuvre du projet**

La mise en œuvre du projet est axée sur la combinaison de plusieurs stratégies et démarches qui sont :

- La stratégie de faire – faire ;
- La stratégie de renforcement des capacités ;
- L'approche participative.

Chaque stratégie/approche est soutenue par différents éléments.

#### **2.3.1.1. Stratégies de faire – faire**

La stratégie du faire-faire est une délégation de compétence du projet aux structures publiques nationales (SERPROCA, IRAG, DNPV-DS, ONCQ, AGUIPEX, Douanes, ONPV, etc) et aux opérateurs privés/consultants individuels ayant réalisé des études, les assistances techniques et formations à l'endroit des bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités du projet.

### **2.3.1.2. Stratégies de renforcement de capacités**

Trois (3) grands éléments sous-tendent le développement du renforcement des capacités utilisé par le projet dans sa mise en œuvre, ils sont : **la formation** : plusieurs acteurs directs et indirects ont été formés sur des thématiques diverses afin d'assurer leur mise à niveau. Ceci a permis de renforcer les compétences de ces acteurs. **L'appui technique et conseil** : il a permis de renforcer et de consolider les acquis auprès des acteurs surtout directs. **L'appui en ressources matérielles** : le projet a apporté un appui en ressources matérielles aux bénéficiaires directs. C'est le cas de l'achat et de l'installation de matériel de stations météo à Tchimbi-Madina et à Dalaba.

### **2.3.1.3. Approche participative intégrée**

L'approche participative intégrée est l'une des méthodes que le projet a utilisées en vue de la pérennisation des actions. Ainsi, sur un projet de la protection des végétaux, un appel a été lancé à l'IRAG, à SERPROCA, aux services du système SPS (ONCQ, AGUIPEX, Douanes, ONPV ...) qui ont conjugué leurs efforts pour la réussite du projet. A ces acteurs institutionnels, il faut ajouter la mobilisation des organisations professionnelles paysannes, les structures privées, des experts privés, etc.

**D'une manière générale, l'analyse de la stratégie de mise en œuvre du projet fondée sur les trois (3) approches à savoir, la stratégie de faire – faire, la stratégie de renforcement des capacités et l'approche participative intégrée, à travers la documentation et les résultats des entretiens, a révélé son efficacité.**

### **2.3.2. Analyse de l'atteinte des objectifs**

A la fin du projet en avril 2024, après deux (2) prolongations, le niveau d'atteinte des objectifs (objectifs généraux et spécifiques) du projet sont présentés et analysés ci-dessous.

**Tableau 1 : Degré d'atteinte des indicateurs des objectifs**

Résultats	Activités	Indicateurs	Résultats effectifs : (%)	Commentaires
<b>Goal 1 - Renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée</b>				
<u>Goal 1 - Renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée</u>	-	1.1 - Augmentation des volumes d'exportation des fruits et légumes (plus de 1000 T de mangue exportée)	Atteint	Entre 2019 et 2022, les volumes d'exportation des fruits et légumes ont connu une hausse notable, passant de 52 000 tonnes à 80 000 tonnes, soit une augmentation de 54 % (ces données ne prennent pas en compte l'exportation de pommes de terre dans la sous-région ouest-africaine). En ce qui concerne la mangue, sur la période de 2019 à 2022, un total de 1350 tonnes de mangues a été exportées soit une atteinte de l'objectif d'exportation de plus de 1000 tonnes.
	-	1.2 - Augmentation des volumes de production des fruits et légumes ( plus de 60.000 T de production de pomme de terre)	-	La production de pommes de terre a connu une augmentation remarquable, passant de 37 720 tonnes en 2018-2019 à 80 000 tonnes en 2023, soit une hausse de 112 % (source : Eucord, 2021 et FPDF). Cette progression dépasse largement l'objectif fixé d'atteindre plus de 60 000 tonnes.
	-	1.3 - Nombre de marchés disponibles	-	Régional : Sénégal, Sierra-leone, Guinée Bissau, Gambie, Libéria Europe : Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni Autres : Russie
	-	1.4 - Données probantes attestant de la facilitation directe de l'accès aux marchés et des exportations/importations grâce au soutien du STDF, en accordant une attention particulière aux changements climatiques, à l'environnement, à l'égalité des genres et à l'inclusion	Atteint	Exportation de mangues sur le marché Européen à la suite de l'élaboration et à l'acceptation du « Dossier mangue » de la Guinée par l'UE
	-	1.5 - Valeur en USD des exportations pour les produits relevant du code SH ciblé et les marchés ciblés (régional, intra-régional, mondial, etc.)	-	Entre 2019 et 2022, la valeur des exportations a considérablement augmenté, passant de 52,35 millions USD en 2019 à 100,73 millions USD en 2022. Cela représente une hausse impressionnante de 92 %, reflétant une amélioration significative des performances commerciales sur cette période. <a href="#">Source</a>

<p>Outcome 1 - Contribuer au processus de mise en place d'un système de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en conformité avec les normes internationales sur les mesures phytosanitaires</p>	<p>1.1 - Diminution des rejets d'envoi d'au moins 70% (14%, données 2017) en 3 ans</p>	<p>Partiellement atteint</p>	<p>Les efforts mis en place ont contribué à une réduction significative des interceptions d'envois sur les marchés internationaux. Entre 2019 et 2023, le nombre d'interceptions a fluctué, passant de 7 en 2019 (dont 4 sur la mangue, culture prioritaire) à seulement 2 en 2023 pour l'UE, et 2 au Royaume-Uni, sans interception sur les cultures prioritaires (mangue ou pomme de terre), soit une diminution de 43%. Ce progrès témoigne d'une amélioration continue du respect des normes phytosanitaires, en ligne avec l'objectif de réduire les rejets d'au moins 70 % sur une période de trois ans.</p> <p>Source (<a href="#">TRACES</a>)</p>
	<p>1.2 - Nombre d'initiatives du STDF et de DEP/DRP contribuant à modifier la législation, la réglementation, les politiques, les stratégies, les structures et/ou les processus dans le domaine SPS, y compris l'attention portée aux questions transversales (changements climatiques, environnement, genre, inclusion)</p>	<p>Atteint</p>	<p>Un (1) projet de loi en adéquation avec les textes de la CIPV et l'accord SPS de l'OMC a été soumis aux autorités. Trois (3) projets de textes réglementaires d'application de la loi couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires ont également été élaborés et soumis à l'approbation des autorités</p> <p>Accompagnement de le DNPV-DS à se conformer aux exigences de la norme ISO 17020 :2012 afin d'améliorer les pratiques d'inspection.</p>
	<p>1.3 - Données probantes attestant d'une meilleure mise en œuvre et exécution des mesures liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la santé des animaux et/ou préservation des végétaux dans le cadre du commerce, en tenant compte des changements climatiques, de l'environnement, de l'égalité des genres et de l'inclusion</p>	<p>Atteint</p>	<p>Initiatives du projet pour l'élaboration d'un GBP prenant en compte les pratiques respectueuses de l'environnementaux dans les messages clés et initiation d'un projet d'essais en combinant un système d'avertissement, des PPP efficaces et des variétés résistantes</p>

		1.4 - Nombre total d'acteurs (bénéficiaires) touchés par ce projet	36%	<p>584 acteurs touchés directement et près de 3 000 membres de la Fédération des planteurs du Fouta Djallon touchés indirectement (encadreurs et un échantillon de producteurs formés) ; Production de 20 boîtes à image du GBP mise à la disposition de la Fédération pour poursuivre les formations. Les restrictions liées à la COVID 19 et les troubles politiques et la mise en place d'un gouvernement de transition ont retardé l'organisation de plusieurs activités dont les formations des producteurs et n'ont pas permis d'atteindre 100%.</p> <p>De plus plusieurs activités de renforcements de capacités des producteurs à la suite des essais n'ont pu être réalisées dans la durée du projet.</p>
		1.5 - Données probantes sur l'adaptation, la reproduction et l'amplification des approches du STDF	-	<p>Le projet a accompagné la DNPV-DS sur divers thématiques (audit interne, inspection, échantillonnage, identification des organismes nuisibles, système de surveillance) appliqué sur 2 filières mais qui sont répliquables sur les autres filières agricoles surveillés par la DNPV-DS et les différents acteurs comme les fédérations.</p> <p>Les encadreurs de la FPPD ont été formés aux méthodes pédagogiques de transmission des messages clés à travers une boîte à image ; la fédération à travers ses encadreurs formera dans les autres producteurs membres dans le cadre des activités régaliennes d'appui et de conseil aux producteurs.</p>

Source : Données issues de la documentation du projet, Avril 2024

### 2.3.3. Analyse de l'atteinte des résultats du projet

Le tableau suivant présente le niveau de réalisation des résultats des indicateurs du projet. Il est globalement de 75,17% dont les détails sont présentés ci-dessous.

**Tableau 2 : Degré d'atteinte des indicateurs des résultats clé du projet**

Résultats clé	Taux moyen d'atteinte des indicateurs des résultats	Appréciation de la performance
<b>Résultat 1</b> : Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire	100%	Performance atteinte (100%)
<b>Résultat 2</b> : Renforcement des processus opérationnels du	75,00%	Performance acceptable à cause de la non-réalisation (0%) de certains

système phytosanitaire, en application des NIMP		indicateurs ou de réalisation partielle d'autres.
<b>Résultat 3</b> : Renforcement des compétences des principales parties prenantes	70,79%	Performance relativement acceptable à cause de la non-réalisation (0%) de certains indicateurs ou de réalisation partielle d'autres.
<b>Résultat 4</b> : Renforcement des dynamiques de communication et de compétences des principales parties prenantes du système phytosanitaire	73,50%	Performance acceptable à cause de la réalisation partielle de deux indicateurs.
<b>Moyenne globale</b>	<b>75,17%</b>	<b>Performance acceptable</b>

**Source : Résultats des calculs des données issues de la documentation ; Avril 2024**

L'analyse des indicateurs du cadre de résultats montre globalement des tendances relativement acceptables à la fin du projet même si tous les indicateurs n'ont pas atteint leurs cibles.

Au niveau du résultat 1, on note que tous les indicateurs ont atteint leurs cibles avec une moyenne de 100%.

Quant au niveau du résultat 2, le taux d'atteinte des indicateurs est de 75,00%. La faiblesse de ce taux s'explique par le fait que quatre (4) indicateurs ont un taux de 0% (Taux non réalisé) alors qu'un (1) indicateur a un taux de 50% (taux moyen).

Le degré d'atteinte des indicateurs du résultat 3 suit la même tendance que celui du résultat 2 avec une moyenne de 70,79% qui s'explique par un taux nul au niveau d'un seul indicateur (10 entreprises sont accompagnées pour mettre en place un système de management de la qualité) et des taux relativement faibles de quatre (4) indicateurs compris entre 30 et 38%.

Le taux d'atteinte des indicateurs du résultat 4 est de 73,50%. Il est similaire à ceux des résultats précédents et s'explique par le niveau très faible des taux des deux (2) indicateurs : « Au moins 4 rencontres d'échanges et d'information avec les services déconcentrés sont organisées annuellement » et « Le SNPV-DS participe au moins à 2 manifestations agricoles par année » dont les taux sont respectivement de 8% et 33%.

Ainsi, globalement, on note que le taux d'atteinte des indicateurs des quatre résultats (R1, R2, R3 et R4) est de 75,17%, donc acceptable mais pas satisfaisant. En somme on notera que l'atteinte des résultats est la résultante de la motivation et de l'engagement de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet.

Spécifiquement, la majorité des indicateurs ont été atteints (28 sur 41) contre seulement cinq (5) qui sont à un taux nul (0%). Il est important de souligner aussi que huit (8) indicateurs ont été partiellement atteints avec des taux allant de 8% à 50%. Les détails sur le taux d'atteinte des différents indicateurs du projet sont présentés en annexe 4.

### **2.3.4. Appréciation du taux de réalisation des activités du projet**

Le taux de réalisation des actions, activités et sous-activités des différents résultats 1, 2, 3 et 4 sont respectivement de 100%, 86,36%, 78,30% et 80%. Seul, le résultat 1 (Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire) ayant atteint la cible de 100%. Les résultats 2, 3 et 4 n'ont pas atteint la cible de 100% pour plusieurs raisons.

En ce qui concerne le résultat 2 (Renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire, en application des NIMP), les causes ont révélé que l'activité A.2.4.1. Construction de 3 postes frontaliers terrestres de contrôles phytosanitaires et les doter d'équipements de bureaux et de locaux pour usage de magasin et de salle de préparation des échantillons et l'activité A2.4.2. Réhabilitation des locaux et renforcement des équipements du Laboratoire National de Protection des Végétaux à Foulaya (Kindia) ont eu des taux respectifs de 0%. Cela s'explique par la non-mobilisation du budget de la contrepartie du gouvernement.

Quant au résultat 3, il y a lieu de noter que l'activité A.3.6.3. Assistance technique pour la mise en place de systèmes de management de la qualité au sein des entreprises sélectionnées : développement de supports d'enregistrement et de traçabilité des activités aux champs et en station de conditionnement- coaching n'a pas été réalisé. Aucune entreprise n'a été accompagnée pour mettre en place un système de management de la qualité.

Au niveau du résultat 4, l'activité A.4.1.2. Organisation de rencontres d'informations et d'échanges entre la Direction et les services déconcentrés du SNPV-DS n'a pas été réalisée DS en raison de la crise sanitaire en 2020 et en 2021 et l'annulation en 2022. Il en est de même pour l'Activité A.4.1.4. Participation aux manifestations agricoles pour valoriser les résultats des activités du SNPV-DS.

Ainsi, le taux de réalisation global est de 86,66% avec les détails sont en annexe 5.

### 2.3.5. Analyse des facteurs ayant contribué à l'atteinte des résultats

L'atteinte de ces résultats du projet n'est possible que parce que certains facteurs favorables ont contribué à sa réalisation. A ce titre, on peut indiquer principalement des facteurs tels que :

- Volonté manifeste des autorités du pays de voir l'émergence du secteur ;
- Développement des approches innovantes ;
- Emergence des synergies et collaborations (public-public, public-privé) ;
- Professionnalisation des opérateurs privés.

Les détails des facteurs sont présentés en annexe 6.

### 2.3.6 Appréciation de la communication du projet

Le volet communication et sensibilisation du projet STDF Guinée a été pris en charge par le service Information et Communication du COLEAD. Les activités conduites sur la période s'inscrivaient dans les lignes directrices du Projet et ont contribué à l'atteinte de son objectif dans ce domaine, à savoir, encourager le partage des connaissances liées au champ d'action du STDF et accroître la visibilité du projet vis-à-vis des cibles :

- Gouvernements des pays en développement (agriculture, santé et commerce) ;
- Partenaires et donateurs du STDF ;
- Autres partenaires de développement et programmes d'aide au commerce pertinents ;
- Organisations internationales/régionales compétentes ;
- Secteur privé ;
- ONG et universités ; Etc.



## 3.4. EFFICIENCE DU PROJET

L'appréciation de l'efficacité s'est faite en considérant plusieurs angles d'analyse.

#### **3.4.1. Adéquation des ressources humaines mises à disposition pour la mise en œuvre du projet**

D'une manière générale, la mission a relevé que les ressources humaines suivantes aient animé la mise en œuvre du projet :

- Les ressources humaines de COLEAD : Elle est composée de Mme Camille de Wergifosse, Senior Project Manager, M. Frédéric Abalo, Project Officer, M. Victor Boro qui a rejoint les compétences en 2024 et Mme Nursel Gumusboga qui assure la supervision de l'équipe. Ces ressources humaines ont assuré plusieurs missions d'assistance technique et de formations au profit du DNPV DS, d'organisations de producteurs et d'entreprises exportatrices de mangues ;
- La coordination nationale est assurée par M. Mamadouba Camara, dont les fonctions ont pris fin en avril 2023 pour des raisons d'organisation interne à la DNPV-DS. Un nouveau coordinateur national, Jean-Luc Faber a pris ses fonctions le 14 juin 2023. Ils ont successivement joué leur rôle clef dans la coopération public – privé et le dialogue interservices d'une part et d'appuyer l'organisation de chaque activité et d'assurer les contacts entre parties prenantes et l'ensemble des partenaires d'autre part ;
- Le Comité de Pilotage (Copil) composé de quinze (15) membres a contribué à valider la programmation initiale des activités. Il est ensuite mis à contribution chaque année pour les besoins de suivi-évaluation du projet, y compris la validation des rapports d'activités et le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) des années n+1. Les membres du Copil ont également entretenu une dynamique collaborative entre les différents acteurs impliqués, validé le choix du coordonnateur national du projet. Ils se sont assurés que le projet ne dérive pas, qu'il reste en phase avec les objectifs initiaux et ont défini et suivre les grandes étapes et échéances associées, valider les étapes clés en donnant leur feu vert pour passer à la suivante, etc.

Les différentes ressources humaines ayant animé le projet disposent d'un niveau qualifié pour bien réaliser cette mission en raison de leur pluridisciplinarité dans des domaines bien spécifiques au projet. Ils ont contribué significativement à l'animation de leurs domaines respectifs.

#### **3.4.2. Adéquation des ressources financières mises à disposition pour la mise en œuvre du projet**

Le budget total alloué au projet s'élève à 736 604,46 euros dont les contributions de STDF, FFM-SPS et nationale sont respectivement de 502 982,23 Euros soit 68,28%, 131 501,01 euros soit 17,85% et 102 121,72 euros soit 13,86%.

La consommation totale sur la période du 15/10/2019 au 31/05/24 est de 576 207,23 euros dont 460 582,97 euros pour le STDF soit 79,99%, 115 624,26 euros pour le FFM-SPS soit 20% et 0 euro pour la contribution nationale soit 0%.

Ainsi, le taux global de consommation par rapport au budget initial est de 78,22%. Cependant, on note que la consommation de STDF sur sa contribution est de 460 582,97 euros soit 92% alors que celle de FFM-SPS par rapport à sa contribution est de 115 624,26 euros soit 87,92%. Quant à la contribution nationale, une bonne partie n'a pas pu être mobilisée faute du financement du projet devant assurer ce financement. De plus, la contribution en nature n'a pas pu être évaluée.

Les détails du développement ci-dessus présentés sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Situation de l'exécution financière du projet**

	STDF	FFM-SPS	Gouvernement Guinée	Total
Budget total du projet (€)	502 982,23	131 501,01	102 121,72	736 604,46
Montant total reçu à ce jour (€)	377 235,00	115 624,26	NA	492 859,26
Montant total des dépenses à ce jour (€)	460 582,97	115 624,26	NC	576 207,23
Fonds à recevoir (€) *	83 347,97	NA	NA	83 347,97

**Source : Rapports financiers du projet, Avril 2024**

Une comparaison entre le niveau de réalisation des activités du projet (86,66%) et le niveau de consommation des ressources financières du projet (77,12%) montre clairement que le projet a été mise en œuvre de façon efficiente avec un degré de coefficient d'efficience<sup>5</sup> de 1,13 (Ce coefficient doit être pris avec beaucoup de réserve puisque les montants mobilisés et consommés de l'Etat guinéen n'est pas disponible).

---

<sup>5</sup> Ratio entre le niveau de réalisation des activités du projet et le niveau de consommation des ressources financières.

### **3.4.3. Appréciation de la gestion du projet**

La gestion du projet a été assurée par le COLEAD qui a une longue expérience en matière de gestion de projet avec l'appui d'un coordinateur national, fonctionnaire de la DNPV-DS basé à Conakry, et sous la supervision d'un Comité de pilotage (COPIL).

Dans son rôle d'agence d'exécution, le COLEAD a assuré la mise en œuvre technique et financière du projet. Ainsi, au cours de la période de mise en œuvre y compris les périodes d'avenants, le COLEAD a effectué neuf (9) missions en Guinée (du 15 octobre 2019 au 30 Avril 2024) dans le cadre du suivi des activités du projet et la participation à des réunions du COPIL. Cependant, le contexte lié à la COVID 19 n'a pas permis l'organisation d'une mission de terrain au cours de la période, toutefois des réunions ont régulièrement été organisées via ZOOM afin de maintenir une dynamique de travail et un suivi rapproché avec le coordinateur national du projet, le Comité de pilotage (Copil) et les bénéficiaires.

La coordination nationale a réalisé ses différentes missions qui sont de contribuer à l'élaboration de la planification des activités du projet, de contribuer à l'organisation des activités prévues au profit des services publics et des opérateurs privés (rédaction termes de référence, gestion de la logistique des activités, suivi et évaluation des actions, etc.), de maintenir la communication avec le COPIL, promouvoir et développer le dialogue entre les parties prenantes, publiques et privées, de manière à créer un environnement propice pour la mise en œuvre du projet.

De même, dans son approche de gestion, le Copil a réalisé ses différentes attributions qui sont d'entretenir une dynamique collaborative entre les différents acteurs impliqués, de définir et suivre les grandes étapes du projet et les échéances associées, de valider la programmation des activités et les rapports semestriels, de s'assurer que le projet reste en phase avec les objectifs initiaux, de prendre des décisions si certains points nécessitent d'être revus, etc. Pour cela, plusieurs réunions de pilotage ont été organisées (à raison deux réunions par années). Au moment du COVID 19, une réunion zoom a été organisée pour la gestion des activités.

D'une manière générale, la mission a noté une bonne collaboration durant toute la durée du projet entre le COLEAD, la Coordination nationale et le COPIL ; ce qui a permis une mise en œuvre efficiente du projet avec des performances acceptables.

Toutefois, il y a lieu de souligner des incompréhensions des points de vue entre COLEAD et la DNPV-DS au cours de deux dernières années sur les méthodes de collaboration et de réalisation du projet

### **3.5. EFFETS/IMPACTS DU PROJET**

La mise en œuvre des actions du Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires pour les filières pomme de terre et mangue en Guinée a permis d'identifier un certain nombre d'effets dont les détails sont ci-dessous présentés.

#### **3.5.1. Baisse des notifications de l'UE**

Selon les données reçues, en 2019 près de quatre (4) notifications de l'UE sur les fruits et légumes ont été enregistrées. Mais déjà à la fin du projet, les notifications ont fortement diminué. Les chiffres disponibles font état de zéro (0) soit une diminution de 100% des notifications reçues sur les importations de fruits et légumes. Cette baisse des notifications d'interception est partiellement imputable aux renforcements des capacités du projet aux acteurs (acteurs publics et privés) à la mise en œuvre des Plans de surveillance phytosanitaire, à l'analyse des risques phytosanitaires, à l'inspection et la certification phytosanitaire, ... etc.

A ces actions citées ci-dessus, il faut également signaler la mise à niveau du cadre réglementaire et institutionnel de la filière fruits et légumes en harmonie avec l'accord SPS de l'OMC, le renforcement des capacités des services de contrôle et d'inspection d'une part et d'autre part des

autres acteurs, y compris les opérateurs privés en matière de bonnes pratiques. A cela, il faut ajouter des liens de collaboration nés entre la DNPV-DS et les structures d'exportation de la mangue.

Aussi, la mise en application de différents acquis issus des renforcements des capacités du projet STDF par les différents acteurs bénéficiaires a fortement impacté la qualité des produits de la filière mangue destinée à l'exportation et par ricochet la diminution des notifications.

### **3.5.2. Augmentation des volumes de production et d'exportation des fruits et légumes**

Suivant les données fournies par le Projet, entre 2019 et 2022, les volumes d'exportation des fruits et légumes ont connu une hausse notable, passant de 52 000 tonnes à 80 000 tonnes, soit une augmentation de 54 % (ces données ne prennent pas en compte l'exportation de pommes de terre dans la sous-région ouest-africaine). En ce qui concerne la mangue, sur la période de 2019 à 2022, un total de 1350 tonnes de mangues a été exportées soit une atteinte de l'objectif d'exportation de plus de 1000 tonnes.

Malgré cette progression, les exportations de la pomme de terre restent interdites depuis 2018 en Guinée dont une prorogation a été faite suivant l'Arrêté A/2023/3279/MCIPME/CAB/SGG portant prorogation de l'interdiction temporaire d'exportation de certaines denrées alimentaires en date du 17 Juillet 2023 pour six (6) mois. Malgré l'expiration du délai d'interdiction, l'application de l'arrêté est encore en vigueur dans le but de favoriser la réduction des prix sur le marché local.

### **3.5.3. Impacts positifs ou négatifs involontaires (retombées) pour la sécurité alimentaire nationale, la santé animale et/ou végétale**

La formation des inspecteurs et autres cadres du ministère au contrôle de la qualité des semences de pomme de terre a contribué à améliorer le contrôle de la qualité des semences à l'import afin de garantir la qualité du matériel végétal et lutter efficacement contre le mildiou, mais aussi contre d'autres importants nuisibles de la pomme de terre.

Le système d'audit interne développé pour la mangue aurait été élargi aux filières de la pomme de terre, de l'anacarde et l'ananas. Le système d'audit interne a permis de s'assurer que les procédures d'inspection phytosanitaires ont été bien suivies par les agents de la DNPV-DS et en cas de défaillance, il permet de prendre des mesures correctives. Cet appui a contribué à améliorer les aspects de gestion phytosanitaires des filières du secteur horticole.

Ces résultats peuvent s'expliquer par la contribution de la bonne application des acquis de ce projet de renforcements des capacités STDF.

## **3.6. DURABILITÉ DU PROJET**

La mise en œuvre du projet s'est accompagnée d'un certain nombre d'actions dont le but était de favoriser la pérennité/durabilité des acquis.

### **3.6.1. Appropriation du projet par les différents acteurs**

Les différents acteurs notamment les acteurs publics et privés y compris les organisations professionnelles paysannes, etc. qui ont accepté de rentrer dans une logique d'amélioration des interceptions constituent une forme d'appropriation en poursuivant un intérêt commun à travers le développement des partenariats horizontaux et verticaux.

### **3.6.2. Durabilité institutionnelle**

La durabilité institutionnelle repose essentiellement sur l'autonomisation des structures impliquées et/ou accompagnées dans la mise en œuvre du projet. En effet, les structures comme la DNPV-DS, l'IRAG, l'ONCQ, l'AGUIPEX, l'CNOP-G, le SERPROCA, le CNAG, avec leurs directions régionales et/ou départementales respectives sont des structures pérennes qui ont existé avant le projet et

existeront après le projet. Même si le projet prend fin, leur collaboration avec les bénéficiaires directs du projet permettra de renforcer la durabilité des acquis. Elles continueront de mener leurs activités habituelles dans les mêmes zones et avec pratiquement les mêmes cibles. Ainsi, ces structures pourraient s'occuper des suivis des acquis du projet dans les différentes localités dans les domaines indiqués. Les bénéficiaires finaux pourront toujours solliciter ou bénéficier de leurs services s'ils le souhaitent.

De plus, ces structures relèvent directement ou indirectement de l'autorité de l'Etat et dispose d'une certaine capacité de mobilisation de ressources. En tant que telle, il y a une forte probabilité que les aspects du projet qui ont été moins réussis ou pas du tout pris en compte puissent être insérés dans des projets ou programmes propres à ces structures. Aussi, ces structures ont-elles bénéficié de renforcements des capacités pour perpétuer les acquis du projet tant que les thématiques développées dans le cadre du projet relèvent de leur domaine de compétences.

De plus, les organisations professionnelles agricoles locales (Compagnie Fruitière de Daboya, Fédération des Planteurs Fruitières de la Basse Guinée, Union des groupements agricoles de Soumbalako, Fédération des Producteurs de Légumes feuilles et de la pomme de terre de Kollagnè, Union des groupements de producteurs de pomme de terre de Kansanwel, Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) à Timbi-Madina, Union des associations de groupements agricoles, etc.) sur lesquelles s'appuient les actions de développement et qui sont des structures pérennes constituent des atouts de durabilité pour les bénéficiaires.

### **3.6.2. Durabilité technique**

Le projet a permis de renforcer les capacités des acteurs bénéficiaires directs et indirects du projet STDF. La plupart de ces activités concerne les formations notamment celles liées aux bonnes pratiques en référence aux itinéraires techniques établis (bonnes pratiques agricoles, bonnes pratiques phytosanitaires, bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité), la formation des inspecteurs aux méthodes d'échantillonnages applicables, en référence aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires, la formation sur le contrôle de la qualité des semences importées, avec un accent sur les semences de pommes de terre, des ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédure et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des inspections et de la certification phytosanitaires des produits à l'exportation, etc. pour les secteurs des fruits et légumes (pomme de terre et mangue).

Ceci a permis d'obtenir des résultats relatifs aux performances des services de contrôle et d'inspection phytosanitaires et au professionnalisme des opérateurs privés en matière d'exportation des fruits et légumes (mangue surtout). Ces résultats qui tiennent lieu des impacts d'adoption de changements de pratique des bénéficiaires constituent des gages pour rendre durable les acquis du projet.

La vulgarisation des résultats du projet a favorisé l'adhésion et le soutien des différentes parties prenantes et renforcer les dynamiques de communication, de relations et de partenariats entre les différents acteurs publics et privés, dans la perspective de consolider et de pérenniser les acquis. Le projet a accordé une part importante au renforcement des capacités locales. La participation d'experts nationaux en tandem avec des experts internationaux dans la quasi-totalité des activités a visé à favoriser la disponibilité d'une expertise locale à même d'assurer la pérennité et la durabilité des résultats.

Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes. Les différents textes, une fois adoptés viendront à point nommé renforcer le dispositif de la DNPV-DS en matière de suivi et de traitement des notifications officielles des interceptions d'une part et d'autre part l'identification et la reconnaissance des principaux organismes de quarantaine viendra également renforcer le dispositif de contrôle sanitaire et phytosanitaire.

Les guides de bonnes pratiques de la filière mangue et de la pomme de terre constituent des outils importants pour assurer la pérennité des acquis. En marge des formations sur l'application des bonnes pratiques agricoles, il faut rappeler que la disponibilité et l'accessibilité des guides sectoriels de bonnes pratiques pour les filières pomme de terre et mangue permettent aux bénéficiaires de faire des rappels des apprentissages pour garder leur niveau de professionnalisme à la fin du projet. Ces guides de Bonnes Pratiques (BP) visent non seulement à améliorer la conformité SPS des cultures cibles, mais aussi la durabilité de la production, la résilience des producteurs, les conséquences négatives de l'emploi d'engrais et de produits phytosanitaires, la dépendance des producteurs aux intrants et le coût de production, grâce à la prévention des maladies et des ravageurs et à la lutte intégrée. Il est important de souligner qu'une boîte à image et un guide animateur sont élaborés pour permettre la dissémination des messages clés des guides de bonnes pratiques. Ces guides en question sont disponibles et accessibles au public et dans la « e-bibliothèque » du COLEAD.

Il est à noter une réelle prise en charge du système d'avertissement du mildiou par la Fédération des Paysans du Fouta-Djalon (FPPFD). Le projet a financé l'acquisition du matériel et la formation du personnel technique. Ensuite, c'est la FPPFD qui a pris en charge les relevés, les analyses des données et l'avertissement aux producteurs avec un appui à distance de l'expert qui a élaboré le système.

### **3.6.3. Durabilité financière**

La durabilité financière d'un projet fait allusion à la capacité pour les parties prenantes de pérenniser les acquis du projet sur le plan financier. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des mécanismes indirects de pérennisation ont été mis en place dans le but de soutenir les actions des bénéficiaires et commencer à dégager une stabilité financière.

On peut noter entre autres, le renforcement de capacités des différents bénéficiaires sur les bonnes pratiques de la filière pomme de terre et de la filière mangue et leur application d'une part et d'autre part l'élaboration et la mise en application des itinéraires techniques de production des deux cultures prioritaires ciblées augurent selon les comptes d'exploitation réalisés par les organisations professionnelles agricoles une augmentation des bénéfices entre 20 et 25% à l'hectare suite à la réduction des coûts de production et à l'amélioration des rendements. Ainsi, les bénéficiaires amélioreraient leur revenu annuel substantiellement, gage d'un début de pérennisation financière.

## **3.7. QUESTIONS TRANSVERSALES DU PROJET**

### **3.7.1. Questions liées au genre**

Les activités agricoles et alimentaires sont aussi réalisées par les femmes, toutefois, elles occupent le plus souvent des emplois peu qualifiés comme la production, la récolte, le triage et l'emballage. Pour ce faire les activités du projet ont pris en compte la dimension genre.

Les femmes ont été représentées dans les bénéficiaires des actions de formation et de renforcement des capacités. Environ, plus d'une centaine de femmes ont été touchées dans le cadre des activités de formation et de renforcement des capacités tous acteurs confondus :

- Dans le cadre de la formation des agents de l'ONPV outre la directrice, trois (3) femmes parmi les 4 femmes ayant une fonction d'inspectrices ont pu être formées (que ce soit dans l'organisation ou l'exécution des contrôles officiels) ;
- Dans le cadre du renforcement de capacité sur les guides de bonnes pratiques sur les filières mangue et pomme de terre, plusieurs femmes (90) suivant les résultats des enquêtes auprès des bénéficiaires) ont suivi ces formations.

Elles ont pu mettre en application les acquis du projet au service de leur structure ou de la communauté.

Les différents entretiens ont souligné la présence des femmes au cours des activités suivantes :

- Deux (2) femmes ont participé à l'atelier de restitution pour les acteurs de la filière pomme de terre en avril 2023 à Mamou ;
- Trois (3) femmes ont été formées au système de surveillance de la pomme de terre ;
- Quatre (4) femmes ont participé à l'atelier des résultats du projet avec les services déconcentrés de la direction de la DNPV-DS sur vingt (20) participants au total ;
- Deux (2) femmes ont été formées au contrôle de la qualité des semences de pomme de terre à l'importation sur dix-sept (17) participants au total ;
- Etc.

Cependant, il y a lieu de noter que deux (2) formateurs nationaux ont été renforcés dans la rédaction de guides de bonnes pratiques et dans la transmission de messages clés grâce à des méthodes pédagogiques, et il convient de noter qu'aucune femme ne fait partie de ce groupe de formateurs.

En plus des renforcements de capacités des bénéficiaires, le projet a pu directement et indirectement appuyer les femmes dans leurs différentes structures. On peut citer par exemple les appuis apportés à la Fédération des Paysans de Fouta – Djallon (FPFD), structure qui compte 35 000 membres dont 69% de femmes. Il en est de même pour l'UGAS qui compte 4 525 membres dont 2 415 femmes et la Fédération des Planteurs des Filières Fruitières de la Basse Guinée (FEPAFF-BG) qui comprend 2 366 membres dont 783 femmes.

### **3.7.2. Questions liées à l'environnement**

La mise en œuvre du projet a pris en compte la gestion de l'environnement à travers le renforcement des capacités techniques des acteurs sur les bonnes pratiques de production.

Spécifiquement, les questions environnementales ont été intégrées lors de la rédaction du guide de bonnes pratiques de la pomme de terre afin de proposer une approche alignée avec les évolutions des pratiques modernes.

### **3.7.3. Questions liées à la Covid 19**

Concernant la crise sanitaire, les mesures suivantes ont été adoptées durant le projet :

#### **Pour l'assistance technique :**

L'expertise nationale est toujours préférée et lorsque l'expertise nationale n'est pas disponible, le renforcement des capacités peut être organisé comme nous l'avons fait pour l'élaboration du guide des bonnes pratiques : deux experts nationaux ont été formés pendant 8 semaines sur la méthodologie et mettent maintenant l'activité en œuvre. Dans d'autres cas, lorsque l'intervention d'un expert régional/international a été jugée nécessaire, celui-ci travaille en tandem avec un expert national, ce qui permet de renforcer les compétences nationales ; comme c'est le cas pour le travail sur la révision de la loi phytosanitaire.

#### **Pour les formations :**

Aucune formation n'a été réalisée en présentiel en 2021. Les formations ont été organisées en ligne. Le COLEAD a développé sa plateforme d'apprentissage en ligne et a renforcé les capacités des experts en formation afin qu'ils puissent développer et organiser leurs formations à distance. Quand nécessaire, il a été proposé de financer des données 4G pour les participants afin de leur assurer une bonne qualité de formation. Comme les participants ont tendance à manquer de motivation lorsqu'ils travaillent seuls à distance, de petits groupes de travail ont été organisés dans le respect des règles sanitaires pour favoriser le travail de groupe malgré le format.

#### **Pour les ateliers :**

Les ateliers ont été organisés sur place, en suivant les règles du pays en termes de nombre maximum de participants et de respect des distances. Un masque, du gel hydroalcoolique et du

savon ont été fournis pour nettoyer les mains des participants et réduire les risques de propagation. Les mesures Covid-19 ont été rappelées au début de chaque atelier. Les ateliers ont été animés par un expert national et lorsque c'était nécessaire, un expert régional/international est intervenu à distance via le système Zoom.

### **3.8. GESTION DES RISQUES ET DEFIS**

#### **3.8.1. Gestion des risques**

L'enjeu du projet de Renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire en Guinée - STDF/PG/498 est très important du moment où les exportations des fruits et légumes vers les pays de l'UE contribuent à la croissance économique et à l'amélioration des revenus des acteurs du secteur. La Guinée est membre de la CEDEAO qui est partie de l'accord SyRIMAO (Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest) mis en œuvre par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dont l'une des composantes est le renforcement de la gouvernance des systèmes SPS. L'enjeu et le partenariat que la Guinée entretient avec COLEAD, l'ont engagé à contribuer à hauteur de 13,86% en nature du coût global du projet.

Toutefois des risques d'ordre politique, sanitaire et institutionnel ont marqué la mise en œuvre et auraient pu écourter le projet.

S'agissant du risque politique, la mise en œuvre du projet a été impactée par le changement brusque du pouvoir par l'avènement au pouvoir de l'armée qui a eu lieu en septembre 2021 et qui fort heureusement n'a pas été sujet à des troubles et à de violentes manifestations au point d'engendrer de graves crises qui pourraient arrêter la réalisation du projet. En revanche, elle a eu un impact sur le fonctionnement des services publics et privés. Les activités au niveau de la DNPV - DS ont connu un fort ralentissement à cette période et les approches de mise en œuvre des actions ont dû être revues.

La crise sanitaire mondiale provoquée par la maladie à coronas virus a poussé la Guinée comme tous les autres pays à décréter l'Etat d'urgence sanitaire qui a eu pour conséquence des arrêts momentanés du fonctionnement normal des institutions avec les mesures de confinement des populations. Ces mesures restrictives prises par les autorités guinéennes pour lutter contre la propagation de la pandémie de la COVID 19 à partir de mars 2020 (bouclage de certaines villes, limitation des rassemblements, instauration d'un couvre-feu, etc.) ont conduit au ralentissement des activités du projet pendant plusieurs mois.

Dans le but de dépasser ces risques et poursuivre la mise en œuvre des activités, le processus de digitalisation des formations du COLEAD a été intensifié à partir de mars 2020 pour obtenir une offre de formation multimodale. La plateforme e-learning du COLEAD s'est donc vue dotée de nouvelles options et fonctionnalités pour proposer une nouvelle offre de formations interactives à distance en plus de l'offre de cours en auto-apprentissage.

A la suite de ces essais qui devaient être mis en place avec les nouveaux protocoles, il était prévu une formation complémentaire des techniciens en charge du système de surveillance du mildiou suivant les résultats (A3.2.2). Vu que les essais ne pourront pas être réalisés avant la fin du projet STDF, cette activité est malheureusement annulée.

En novembre 2022, on note le vol du panneau solaire d'une station météo mise en place en juillet 2023 par un expert du COLEAD dans le cadre du projet STDF a été déploré. Le matériel a été gracieusement remplacé par le CARAH et placé dans l'enceinte-même de la Fédération des Paysans du Fouta-Djalon et non plus en champs comme le système le préconise dans l'idéal. Grâce au projet STDF, le COLEAD a également investi dans 2 stations météo supplémentaires dont les pièces pourront servir à remplacer les éventuelles pièces défectueuses (ou volées). Les membres de la Fédération des Paysans du Fouta-Djalon ont été bien sensibilisés à l'utilisation et la gestion du

matériel. Le risque de vol ou de détérioration du matériel a été mitigé mais reste néanmoins présent.

Face aux risques déclinés, et qui auraient pu mettre fin à la réalisation des actions avant le terme des solutions appropriées ont été réfléchies pour conduire le projet à terme.

### **3.8.2. Défis**

L'un des principaux défis a été l'insuffisance de ressources humaines de la DNPV-DS. En effet, plusieurs cadres de la DNPV-DS ont accédé à leur retraite dépouillant la direction de ses bras valides pour la réalisation des différentes activités. De ce fait, près de la moitié des postes d'inspection n'étaient pas opérationnels et les postes opérationnels fonctionnaient en sous-effectifs. Cependant, des solutions idoines ont été trouvées pour la poursuite des activités.

Par conséquent, et vu qu'il était difficile de mobiliser régulièrement les inspecteurs, les activités du projet ont été organisées en tenant compte des actions prioritaires identifiées et des réalités du moment de la DNPV-DS.

Un autre défi est l'organisation d'une réunion des structures déconcentrées pour présenter les acquis du projet notamment : la documentation produite dans le cadre du PRA, le système de suivi statistique mis en place pour la filière mangue et les procédures développées pour les filières ananas, pommes de terre et anacarde sur recommandation du COLEAD et le coordinateur national. Un troisième défi est qu'après avoir effectué une identification des acteurs de la filière de la pomme de terre et analysé les enjeux phytosanitaires majeurs, un atelier a révélé la difficulté de contrôler le mildiou dans les conditions agro climatiques de la Guinée. Cette problématique est principalement attribuée à l'absence de méthodes de lutte intégrée telles que :

- L'inefficacité des produits de protection des plantes (PPP) conventionnels, souvent lessivés par les pluies (a) ;
- L'utilisation de variétés sensibles au mildiou (b).

Le projet a pris soin de s'engager à régler ce problème et a contractualisé avec l'Institut de Recherche Agricole de Guinée (IRAG) pour la réalisation de cette activité.

D'autres défis comme la crise sanitaire mondiale et l'avènement de l'armée au pouvoir en Septembre 2021 ont contribué au ralentissement de la mise en œuvre du projet sans toutefois rompre la réalisation.

### **3.8.3. Contraintes**

Plusieurs contraintes ont été identifiées. Elles sont :

- Avant même le boucler ce rapport, la mission n'est pas en mesure de vous fournir des données sur la mobilisation des ressources financière de la partie nationale. Cette contrainte devrait être résolue dans le projet futur.
- Retard dans la mise en œuvre des activités liées au Projet d'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées, avec le financement de la BADEA ;
- La DNPV-DS a présidé le Comité de Pilotage du projet (COFIL). Néanmoins, elle a manifesté son désir d'avoir été encore plus impliquée dans les grandes décisions qui ont une application au niveau de la direction et du pays. Ceci pourrait aider davantage à résoudre les vrais problèmes liés au domaine de SPS.
- La DNPV-DS a manifesté que l'approche de gestion du projet pourrait avoir bénéficié de plus d'ancrage institutionnelle, financière, etc.

- Certains bénéficiaires ont trouvé la durée des renforcements des capacités trop juste pour maîtriser efficacement les cours théoriques. Parfois la période des formations ne coïncide pas avec la période d'activité pour un apprentissage immédiat.

### 3.9. LEÇONS APPRISSES/ENSEIGNEMENTS TIRES

La mise en œuvre du projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire a permis de tirer quelques leçons/enseignements dont les plus essentiels sont ci-dessous présentés :

- ☞ **Leçon 1** : L'établissement d'une méthode de mise à jour des listes des organismes nuisibles qui peut être utilisée à plus large échelle : cette méthode a permis à chaque état de mettre à jour ses listes plus rapidement ;
- ☞ **Leçon 2** : La gestion de l'enregistrement des exportateurs et des informations de la campagne export a permis de mettre en évidence la non-maîtrise de certains principes de bases que nous pensions acquis comme l'utilisation de la plateforme Eurostat (l'élaboration d'un tutoriel a été nécessaire).
- ☞ **Leçon 3** : La synergie d'action entre les projets de développement SyRIMAO et STDF a permis de maintenir la surveillance des mouches des fruits de 2020 à 2022. Elle a été facilitée par l'implication du COLEAD comme membre du consortium de la première phase du projet SyRIMAO (PLMF) et se poursuit actuellement via des échanges très réguliers entre COLEAD et les responsables du SyRIMAO ;
- ☞ **Leçon 4** : Les données produites par le système de suivi statistique des exportations et des notifications ont également permis de fournir des données importantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet SyRIMAO ;
- ☞ **Leçon 5** : Les résultats de l'activité de développement d'un système de suivi statistique des exportations et des notifications ont permis de récolter les informations nécessaires pour la contribution guinéenne ;
- ☞ **Leçon 6** : L'approche utilisée lors du système de suivi des statistiques et notification des exportations pour la filière mangue pourrait être réutilisée pour accompagner d'autres ONPV dans l'élaboration d'un système de suivi statistique.

## 4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 4.1. CONCLUSION

L'évaluation externe et finale du projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée, a permis de passer en revue les résultats du projet, d'apprécier les changements induits, de dégager des leçons apprises, d'identifier les mesures de durabilité et formuler des recommandations pour les actions futures. Les critères d'évaluation suivants, notamment : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les effets/impacts et la durabilité ont été utilisés.

Au terme de l'évaluation, plusieurs résultats/changements encourageants sont enregistrés, notamment : l'amélioration du niveau de connaissances et pratiques des différents acteurs publics et privés, la baisse des notifications de l'UE, l'augmentation des volumes de productions et des quantités exportées, l'amélioration des relations de la DNPV-DS avec les autres acteurs publics et opérateurs privés, le professionnalisme des opérateurs privés, etc. Ces changements sont en partie la conséquence de la combinaison de l'ensemble des approches/stratégies développées par le projet et des ressources mobilisées.

Du point de vue de l'exécution physique et financière, la performance du projet est jugée satisfaisante. Au rang des actions pertinentes et efficaces, on peut noter, le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, les renforcements de capacités (formations et appuis en matériels) à l'endroit des acteurs, la mise en place d'un système de base de données, la mise en place et le fonctionnement du cadre de dialogue public-privé, etc.

En somme, le projet a été et demeure pertinent et ses effets/impacts sur les groupes cibles sont assez encourageants. Les leçons tirées et recommandations formulées devront être prises en compte à travers des actions concrètes afin d'améliorer la performance de futurs projets similaires.

## **4.2. RECOMMANDATIONS**

Au terme de cette mission d'évaluation externe et dans l'optique de poursuivre l'amélioration du système SPS en Guinée pour le rendre plus efficace et compétitif, le consultant formule les recommandations ci-dessous à l'endroit de différents acteurs à la lumière des résultats obtenus et sur la base d'un certain nombre de constats faits.

### **☞ A l'endroit des autorités étatiques**

- Doter la DNPV-DS de ressources humaines, matérielles et financières adéquates pour remplir ses fonctions et obligations conformément à la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) ;
- Poursuivre les formations/renforcements de capacités et les recyclages à l'endroit des acteurs en vue du développement du capital humain, plus spécifiquement à l'endroit des cadres de la DNPV-DS ;
- Renforcer le laboratoire de Kindia ;
- Doter l'ONPV de moyens matériels et financiers adéquats pour son fonctionnement et pour pérenniser et consolider les acquis du projet ;
- Mettre en place et équiper les postes de contrôles phytosanitaires au niveau des différents points de sortie : Port, Aéroport (fret) et frontières terrestres ;
- Aider les différentes structures et organisations paysannes à rechercher des financements pour le développement de leurs activités horticoles (Appui à l'obtention ou la production des bonnes semences certifiées de pomme de terre, appui à la construction des magasins de stockage, appui à la valorisation /transformation des produits, etc.)
- Appui à la mise en place d'un site collectif de conditionnement des produits horticoles, moderne et de grande capacité.

### **☞ A l'endroit de COLEAD**

- Poursuivre les formations/renforcements de capacités et les recyclages à l'endroit des acteurs en vue du développement du capital humain avec une spécificité des cadres de DNPV-DS ;
- Réfléchir à une collaboration encore plus inclusive pour la DNPV-DS dans la prise de décision (en plus de présider le Comité de Pilotage du Projet) ;
- Renforcer le mécanisme de suivi et évaluation périodique de la mise en œuvre des différents protocoles d'entente (Plans de développement définis entre le COLEAD et la DNPV-DS) ;
- Appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées pour renforcer les systèmes SPS de la Guinée au départ des filières mangue et pomme de terre.

### **☞ A l'endroit de la coordination nationale du projet**

- Définir un mécanisme concerté et efficace de pérennisation des acquis du projet ;
- Produire un document de capitalisation sur le projet.

### **☞ A l'endroit des services publics (DNPV-DS, ONPV, etc.)**

- Mettre en œuvre les différentes procédures opérationnelles élaborées dans le cadre du projet ;

- Assurer la bonne fonctionnalité de la base de données de la DNPV -DS ;
- Être plus proactif dans la veille réglementaire ;
- Être plus rigoureux dans le contrôle phytosanitaire et la délivrance des certificats phytosanitaires au regard des normes et standards internationaux ;
- Sensibiliser, en lien avec la structure d'appui conseil, davantage les producteurs pour l'adoption des bonnes pratiques de production (mangue et pomme de terre) et de protection de l'environnement ;
- Faire le suivi des acquis du projet auprès des opérateurs économiques (exportateurs) et des organisations bénéficiaires (organisations professionnelles paysannes).

☞ **A l'endroit des organisations professionnelles agricoles**

- Développer davantage la vie associative pour une organisation plus forte ;
- Dynamiser les organes et les rendre plus fonctionnels ;
- Faire du guide de bonnes pratiques (filières mangue et pomme de terre), un outil pratique, de référence et incontournable.

☞ **A l'endroit des entreprises exportatrices**

- Maintenir la dynamique du changement positif enregistré à ce jour en faisant une application correcte et régulière des bonnes pratiques ;
- Dans un esprit de gestion des risques commerciaux, il faudra rechercher et diversifier les clients et les pays de destination des produits exportés pour ne pas concentrer toute l'attention sur une seule région.

## BIBLIOGRAPHIE

COLEACP ; STDF, 2020. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF. Du 15 octobre 30 Juin 2020.

COLEACP ; STDF, 2020. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/498. Du 01 Juillet au 31 Décembre 2020.

COLEACP ; STDF, 2021. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/498. 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2021.

COLEACP ; STDF, 2021. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/498. 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au 30 mars 2022.

COLEACP ; STDF, 2022. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/498. 01 Avril au 30 Juin 2022.

COLEACP ; STDF, 2022. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/498. 01 Juillet au 31 décembre 2022.

COLEACP ; STDF, 2023. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/498. 01 Janvier au 30 Juin 2023.

COLEACP ; STDF, 2023. Rapport sur l'état d'avancement du projet STDF/PG/498. 01 Juillet au 31 décembre 2023.

Programme de référence intérimaire de la transition 2022-2025

Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2018 - 2025

Renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire en Guinée - Projet STDF/PG/498  
Atelier de Clôture, 24 Avril 2024

Résultats du projet pour la période du 15 Octobre 2019 au 15 avril 2023

Activités pour la prolongation

STDF – Formulaire de demande de dons pour la réalisation de projets

Etude de faisabilité technique et économique et d'avant-projet sommaire du projet d'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées en république de Guinée, : Phase 1 : Etat des lieux de la protection des végétaux, Rapport définitif, 2014

Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée, 2019

COLEACP ; STDF, 2022. Réunion du Comité de Pilotage (CoPil) dans le cadre de la mise en œuvre du "Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée "-STDFPG/498. Rapport de réunion CoPil. Juin 2022

STDF. Formulaire de demande de dons pour la réalisation de projets.

Memo sur le projet STDF.

Documents des activités réalisées par résultat.

# **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Termes de référence**

### **Termes de référence pour l'évaluation du projet « RENFORCEMENT DU SYSTEME DE CONTROLE ET DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRES EN GUINEE » (STDF/PG/498)**

<b>Région</b>	<b>Afrique de l'Ouest</b>
<b>Pays</b>	<b>Guinée</b>
<b>Secteur</b>	<b>Horticulture</b>
<b>Référence du projet</b>	<b>STDF/PG/498</b>

#### **Introduction**

Le partenariat mondial du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)<sup>6</sup> favorise des améliorations dynamisantes en matière SPS dans les pays en développement afin de permettre un commerce sûr, contribuant à atteindre les ODD liés à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Dans ce contexte, le STDF accorde un nombre limité de dons pour la réalisation de projets afin de renforcer les capacités SPS dans les pays en développement, en fonction des priorités des bénéficiaires. Les parties prenantes des secteurs privé et public bénéficient de projets qui tiennent compte des principaux défis et possibilités dans le domaine SPS, ce qui influence leur aptitude à obtenir et/ou à conserver un accès aux marchés.

Les projets soutenus par le STDF rassemblent et connectent les parties prenantes publiques, privées et autres aux niveaux mondial, régional et national pour expérimenter des approches innovantes et collaboratives, tirer parti des compétences et des ressources et produire des résultats, dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

Un accord de collaboration a été signé le 14 octobre 2019 entre l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEAD) afin de préciser les modalités et conditions d'exécution du projet STDF/PG/498 intitulé « Renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée » (le « projet »), financé par le STDF. La période d'exécution du projet courait initialement du 15 octobre 2019 au 14 octobre 2022 et a été prolongé jusqu'au 30 avril 2024.

Le projet présente un budget de mise en œuvre total de 762 314,96 euros, dont 502 982,23 euros de contribution directe du STDF (via contrat de subvention susmentionné avec le COLEAD en tant que maître d'œuvre), 157 576,72 euros de contribution des partenaires techniques, à savoir le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Le solde de 101 756,01 euros est apporté par le COLEAD à travers une valorisation financière des actions techniques directement en lien avec le projet et mises en œuvre à travers le programme « *FFM SPS : Strengthening sanitary and phytosanitary systems of the ACP horticultural sector* » (CRIS 401-899), financé par l'Union européenne (UE) à travers le 11<sup>ème</sup> FED, et faisant partie du programme indicatif Intra-ACP (2014-2020) de coopération entre l'UE et l'Organisation des Etats ACP (OEACP).

L'évaluation technique du projet STDF/PG/498 est l'objet de cette consultation de marché.

## **2. Contexte**

### **2.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME / RÉSULTATS ATTENDUS / ACTIVITÉS**

#### **2.1.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le projet vise à renforcer les capacités des différentes parties prenantes nationales du contrôle phytosanitaire en Guinée, à l'effet de favoriser une meilleure application des mesures sanitaires et

---

<sup>6</sup> Voir : <https://www.standardsfacility.org/fr>.

phytosanitaires (SPS) et de promouvoir un meilleur accès aux marchés international et régional des produits agricoles d'origine guinéenne.

A l'instar de plusieurs pays en voie de développement en Afrique de l'Ouest en général et en particulier en Guinée, le contrôle phytosanitaire connaît un regain d'intérêt du fait de la prolifération des ravageurs et des maladies transfrontalières qui peuvent mettre en péril les cultures et les denrées stockées et ainsi être la source de notifications d'interceptions dues à la présence d'organismes nuisibles réglementés et/ou de quarantaine lors des exportations sur le marché international. En termes de mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), la Guinée souffre de la faiblesse de ses capacités phytosanitaires, au regard de ses ambitions de développement économique et social par un meilleur accès aux marchés d'exportation et la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ses produits agricoles.

C'est à cet effet que les autorités compétentes du ministère de l'Agriculture et de l'élevage, sous la coordination de la Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées stockées (DNPV-DS) et en lien avec les autres parties prenantes publiques et privées du système national de contrôle des végétaux et produits végétaux en Guinée, avaient sollicité et obtenu le soutien du STDF pour évaluer les capacités phytosanitaires de la Guinée. Cette évaluation a été faite avec le soutien technique de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), en utilisant l'outil d'Évaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) développé par le Secrétariat de la CIPV. La dernière étape de l'exercice a été clôturée par un atelier à Conakry qui a réuni des représentants des principaux acteurs, en septembre 2017. Les résultats de cette évaluation mettent en évidence des forces, mais surtout de nombreuses faiblesses et des contraintes à la mise en œuvre effective des mesures SPS en Guinée.

Parmi les principales contraintes identifiées en début de projet ils sont à noter :

- Des défis d'ordre institutionnel (l'absence d'instruments d'application de la base légale en place, la nécessité de renforcer la structure organisationnelle des services de programme techniques, d'opérations et de diagnostic, ...)
- Des défis d'ordre infrastructurel et opérationnel (manque de ressources humaines et financières, manque de compétences, manque d'infrastructures, insuffisance de la documentation, ...)
- Des défis d'ordre communicationnel

Les interventions du projet ont porté spécifiquement sur :

- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du contrôle phytosanitaire, au regard des exigences de la CIPV et de l'accord SPS et un meilleur suivi pour son application ;
- Le renforcement de la structure organisationnelle et des programmes techniques de surveillance, d'analyse des risques, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires ;
- Le renforcement des capacités de la Direction Nationale de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées et des principales parties prenantes publiques et privées à mener les activités opérationnelles de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires ;
- L'amélioration des infrastructures de base nécessaires à la mise en œuvre des activités opérationnelles ciblées ;
- Le renforcement du système d'information, de communication et des dynamiques de collaboration entre les différentes parties prenantes du système phytosanitaire.

Deux filières prioritaires ont été identifiées : la mangue et la pomme de terre.

### **2.1.2. RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET CADRE DES ACTIVITÉS**

La mise en œuvre du projet vise 4 résultats stratégiques :

- ✓ L'amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire ;
- ✓ L'amélioration des activités opérationnelles du système phytosanitaire ;

- ✓ Le renforcement des compétences des différentes parties prenantes du système phytosanitaire ;
- ✓ Le renforcement des dynamiques de communication et des relations entre les différentes parties prenantes du système SPS.

## 1. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation technique du projet STDF/PG/498 est prévue dans les dispositions techniques et administratives de la convention de financement du projet et a pour objectif d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités, la durabilité et l'impact globaux des domaines d'activité du STDF afin de garantir la responsabilité. L'évaluation contribue à recueillir des données factuelles pour les membres du Groupe de travail du STDF et les parties prenantes du domaine SPS dans les pays en développement, soutient l'apprentissage et éclaire la prise de décisions sur les futures politiques et pratiques liées au renforcement des capacités SPS.

De manière plus précise, l'évaluation vise à :

- Faire une évaluation indépendante globale de la performance passée de l'ensemble du projet, en accordant une attention particulière à l'impact des actions du projet par rapport à ses objectifs et à la durabilité des résultats obtenus ;
- Identifier les principaux enseignements tirés et proposer des recommandations pratiques pour la période restante de la mise en œuvre du projet/les éventuelles interventions futures du COLEAD, des autres parties prenantes, ainsi que des membres du partenariat mondial du STDF et d'autres partenaires de développement de manière plus générale ;
- Analyser les performances du projet au niveau national et identifier les meilleures pratiques et les réussites.
- Compilez des informations sur les points suivants :
  - Impact du programme sur le volume de mangue et de pomme de terre commercialisées (marché export et marché local) en raison de l'intervention sur le renforcement des capacités pour se conformer aux questions SPS et aux exigences du marché.
  - Identification des meilleures pratiques et des exemples de réussite pouvant être reproduits ou étendus au niveau national ou régional.
- Analyser l'impact de la crise du COVID-19 et du contexte politique changeant sur le projet, évaluer les mesures d'atténuation mises en place par le COLEAD et fournir des recommandations sur la manière d'améliorer la réponse du COLEAD et le STDF aux besoins compte tenu des contraintes opérationnelles imposées par la pandémie.

## 2. Principaux critères et questions d'évaluation

Les consultants vérifieront, analyseront et évalueront en détail **les points décrits dans l'annexe II (« *Modèle de rapport d'évaluation d'un projet* »)**. La liste des questions ne se veut pas exhaustive mais illustrative. Les questions font référence aux critères d'évaluation approuvés par le CAD de l'OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité), ainsi qu'aux critères d'évaluation spécifiques au STDF. En outre, les éléments suivants sont également analysés (par critère) et décrits dans le rapport final :

### (i) Pertinence : le projet a-t-il répondu au problème ?

L'évaluation de la pertinence implique d'examiner les différences et les compromis entre les différentes priorités ou besoins. Elle nécessite d'analyser tout changement de contexte pour évaluer dans quelle mesure le projet peut être (ou a été) adapté pour rester pertinent.

- Dans quelle mesure les objectifs et la conception du projet correspondaient-ils i) aux besoins, politiques et priorités en matière SPS des bénéficiaires, ainsi que d'autres parties prenantes (secteur public et/ou privé, partenaires régionaux, partenaires internationaux, etc.); et ii) à l'objectif du STDF consistant à faciliter un commerce sûr?

- A-t-on constaté des différences et/ou des arbitrages entre des priorités ou des besoins différents ?
- Comment les contextes, l'appropriation, les processus et les parties prenantes au niveau local ont-ils été pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Le projet est-il resté pertinent, même si les circonstances ont changé en cours de mise en œuvre ?

### **(ii) Cohérence : le projet s'est-il accordé avec les autres interventions menées ?**

L'évaluation de la cohérence comprend à la fois la cohérence interne et la cohérence externe. La cohérence interne concerne les synergies et les liens entre le projet et les autres interventions menées par le COLEAD (passées et actuelles), ainsi que la cohérence de l'intervention avec les normes et standards internationaux pertinents auxquels cette institution/gouvernement adhère. La cohérence externe considère la cohérence du projet avec les interventions d'autres acteurs dans le même contexte. Cela inclut la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec d'autres, et la mesure dans laquelle l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant la duplication des efforts.

- Le projet était-il compatible avec les autres interventions menées dans le même contexte (pays/région, secteur, etc.) ?
- Dans quelle mesure d'autres interventions (y compris des politiques) ont-elles appuyé ou affaibli le projet évalué, et inversement ?
- Quelles ont été les synergies et les interdépendances entre le projet et les autres interventions menées par la même institution/le même gouvernement, ainsi que les normes internationales pertinentes (Codex, CIPV, OIE) ?
- Le projet était-il complémentaire et/ou coordonné par rapport à des interventions pertinentes menées par d'autres acteurs dans le même contexte, et en particulier comment a-t-il apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités ?

### **(iii) Efficacité : le projet a-t-il atteint ses objectifs ?**

- Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ou sont-ils susceptibles de l'être (d'après les indicateurs des produits et des résultats escomptés identifiés dans le cadre logique), y compris pour différents groupes de bénéficiaires ?
- Quels étaient les principaux facteurs qui ont contribué ou nui à la réalisation des objectifs, des résultats et des produits et services du projet ?
- Dans quelle mesure les questions horizontales (en particulier celles liées à l'égalité hommes-femmes et à l'environnement) ont-elles été dûment prises en compte dans le projet ?

### **(iv) Efficience : les ressources ont-elles été bien utilisées ?**

L'efficience concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel).

- Les résultats ont-ils été atteints de façon économique<sup>7</sup> et dans les temps, conformément au document du projet ?
- Quels changements et quels risques sont éventuellement survenus pendant la mise en œuvre, et comment le projet a-t-il permis de s'adapter à ces changements et de gérer les risques ?
- Le projet a-t-il contribué d'une façon économiquement rationnelle à répondre aux besoins du bénéficiaire ?
- Le projet a-t-il été bien géré ?

---

<sup>7</sup> Pour l'OCDE, le terme "économique" désigne la conversion des intrants (fonds, expertise, temps, etc.) en extrants, réalisations et impacts de la façon la plus économiquement avantageuse possible, par rapport aux options envisageables dans le contexte. L'expression "dans les temps" désigne le fait de respecter les délais fixés ou des délais raisonnablement adaptés aux exigences du contexte en évolution.5.1.

### **(v) Impact : quelle différence le projet a-t-il faite ?**

L'impact concerne la signification ultime et les effets potentiellement transformateurs de l'intervention. Il cherche à identifier les effets sociaux, environnementaux et économiques de l'intervention qui sont à plus long terme ou d'une portée plus large que ceux déjà pris en compte dans le critère d'efficacité. Au-delà des résultats immédiats, ce critère cherche à saisir les conséquences indirectes, indirectes et potentielles du programme.

- Dans quelle mesure le projet a-t-il produit, ou devrait-il produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non, liés à la théorie du changement du STDF ? (Il peut s'agir d'une amélioration de la situation nationale et/ou régionale en matière SPS, d'un effet mesurable sur le commerce, d'une contribution à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, etc.)
- Quelle différence réelle (escomptée ou non) le projet a-t-il faite ou est-il susceptible de faire pour les bénéficiaires finaux, y compris pour le bien-être des populations, l'égalité hommes-femmes et l'environnement ?
- Comment le projet a-t-il enclenché d'autres actions ou changements, par exemple une sensibilisation aux difficultés rencontrées dans le domaine SPS et/ou la mobilisation de ressources additionnelles pour le renforcement des capacités SPS ?

*Une étude d'impact des formations sur les pratiques des différents acteurs de la filière a été incluse dans le volet 2 du projet. L'évaluateur devra également en tenir compte dans l'évaluation de l'impact.*

### **(vi) Durabilité : les avantages vont-ils perdurer ?**

L'évaluation de la durabilité comprend un examen des capacités financières, économiques, sociales, environnementales et institutionnelles des systèmes nécessaires pour maintenir les avantages nets dans le temps. Elle implique des analyses de la résilience, des risques et des compromis potentiels. En fonction du moment de l'évaluation, il peut s'agir d'analyser le flux réel des bénéfices nets ou d'estimer la probabilité que les bénéfices nets se poursuivent à moyen et long terme.

- Dans quelle mesure les bénéfices du projet perdurent-ils, ou sont-ils susceptibles de perdurer à plus long terme, après la fin du financement du STDF ?
- Comment la durabilité a-t-elle été prise en compte aux stades de la conception et de l'exécution du projet, et quels sont les principaux facteurs (y compris les risques) qui influent à ce niveau ?
- Les capacités et systèmes (financiers, sociaux, institutionnels, etc.) nécessaires sont-ils en place pour assurer la continuité des bénéfices du projet ?
- Quelles activités de suivi, le cas échéant, sont prévues et/ou requises pour pérenniser les résultats au fil du temps ?

### **(vii) Enseignements tirés**

- Quels enseignements peut-on tirer des processus de conception et de mise en œuvre du projet ?
- Quels enseignements susceptibles de présenter un intérêt pour la communauté des donateurs dans son ensemble peut-on tirer du projet et lesquels devraient être diffusés plus largement ?
- Quelles mesures ont été prises par le bénéficiaire, le partenariat du STDF ou d'autres parties prenantes pour diffuser les résultats du projet, en tirer des enseignements et en assurer le suivi ?
- Comment le STDF pourrait-il amplifier le partage des bonnes pratiques découlant de ce projet en matière de renforcement des capacités SPS ?

## **3. Présentation de la méthodologie utilisée**

## **A REDIGER PAR LE PRESTATAIRE + AJOUTER UN CALENDRIER AU POINT 8 + AJOUTER UNE PROPOSITION DE NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL PAR ETAPE AU POINT 10**

### **4. Etablissement des rapports**

Les renseignements obtenus en réponse aux questions figurant dans le cadre d'évaluation servent de base pour analyser les bénéfices apportés par le projet, les résultats et les expériences, et en rendre compte de manière à tirer des conclusions et formuler des recommandations fondées sur des données factuelles.

Le rapport d'évaluation doit présenter les constatations, les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés, de manière distincte, claire et logique. Les constatations doivent découler logiquement de l'analyse des données et des renseignements recueillis, de manière que les conclusions soient clairement étayées. Les conclusions reposent donc sur les constatations et l'analyse, et les recommandations et enseignements en découlent logiquement. Toute hypothèse sous-tendant l'analyse doit être exprimée de façon explicite.

Le rapport d'évaluation doit être rédigé dans un style clair, concis et accessible. La partie principale (hors résumé analytique et annexes) comprend une vingtaine de pages. Le rapport est normalement rédigé dans la même langue que les documents du projet. Les renseignements additionnels, par exemple sur le cadre d'évaluation ou les parties prenantes consultées, sont à inclure dans les annexes. Un modèle pour le rapport d'évaluation final figure à l'Annexe II.

Les partenaires clés du projet, y compris les organismes gouvernementaux pertinents du pays/de la région et l'organisation chargée de la mise en œuvre, doivent avoir la possibilité de formuler des observations sur un avant-projet du rapport d'évaluation. Le rapport final reflète les observations reçues (suivant ce que l'évaluateur juge approprié) et fait état de toute divergence d'opinions notable. Lorsque les vues divergent sur des faits vérifiables, l'évaluateur doit effectuer des recherches et modifier le texte si nécessaire.

Les conclusions, recommandations et enseignements présentés dans le rapport d'évaluation doivent être clairs, pertinents, ciblés et pouvoir être concrétisés, afin que l'évaluation contribue à atteindre les objectifs fixés en matière d'apprentissage et de responsabilité.

Les exigences de l'OCDE sont utilisées, dans la mesure du possible, pour assurer la qualité du processus d'évaluation et du produit final.

### **5. Profil et qualifications de l'évaluateur**

Le COLEAD recherche un spécialiste des évaluations de projets avec :

- Minimum 10 ans d'expérience dans des programmes de développement faisant intervenir des bailleurs publics
- Une expérience confirmée en matière de mise en place de dispositifs de monitoring/évaluation, de planification et d'évaluation ex post de projets et de programmes avec cofinancement.
- Idéalement ayant participé à plusieurs monitorings de projets suivant les exigences de l'OCDE.

### **6. Plan de travail et calendrier**

La mission devra être finalisée au plus tard fin mai 2023, avec un rapport provisoire escompté pour la première semaine d'avril 2023

Information spécifique destinée aux expert.e.s prestataires du COLEAD dans le contexte COVID-19 : La sécurité des expert.e.s, ainsi que celle des bénéficiaires, est notre priorité. Un maximum de la mission doit se dérouler à distance, tout en maintenant la qualité de la mission et l'atteinte des objectifs de la mission. Si l'expert.e et l'entreprise concernée décident de poursuivre la mission d'assistance technique et/ou formation sur site, le COLEAD conseille vivement aux expert.e.s et au

personnel des bénéficiaires concernés de suivre les recommandations de l'OMS (<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public> ) ainsi que les recommandations des autorités compétentes nationales. Le COLEAD ne sera pas financièrement responsable des coûts et des dépenses susceptibles de résulter de l'auto-quarantaine ou de la mise en quarantaine sous injonction des autorités compétentes.

## **7. SUIVI**

L'expert travaillera en étroite collaboration avec Camille DE WERGIFOSSE et Laura WAUTERS, chargées de projets senior au sein du COLEAD.

A plusieurs reprises, l'expert sera également en contact avec d'autres employés du COLEAD.

L'équipe locale du projet est composée du coordinateur national, M. Mamadouba CAMARA, de la directrice de la DNPV-DS Mme Fadima HAIDARA et du relais national du COLEAD M. Mamadou CONDE.

## **8. BUDGET**

Le COLEAD prendra en charge les honoraires de l'expert. Les frais remboursables sont :

- Les frais de transport international : billet d'avion AR, visa, etc.
- Les perdiems pour le séjour de l'expert en Guinée

UNE ESTIMATION DUNOMBRE DE JOUR DE MISSION PAR ETAPE EST ATTENDUE DU PRESTATTAIRE DE SERVICE + UNE PROPOSITION D'HONORAIRE (FORMULAIRE EN PIECE JOINTE DU MAIL)

Les frais locaux (déplacement, focus group, etc.) seront pris en charge par le projet et géré par l'équipe locale de coordination du projet.

## **Annexe 2 : Cadre de la mission**

La République de Guinée est un pays côtier qui est située dans la partie occidentale du continent africain, à mi-chemin entre l'Équateur et le Tropique du Cancer (7E 30' et 12E 30' de latitude Nord et 8E et 15E de longitude Ouest). Couvrant une superficie de 245.857 km<sup>2</sup>, elle est limitée à l'Ouest par la Guinée Bissau et l'Océan Atlantique, au Nord par le Sénégal et le Mali, à l'Est par la Côte d'Ivoire et au Sud par la Sierra Léone et le Libéria.

Du point de vue géo-écologique, la Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles assez bien distinctes et intérieurement homogènes.

Le pays doit cette originalité à son milieu naturel qui se caractérise par des contrastes climatiques, des barrières montagneuses et l'orientation des reliefs qui se combinent pour donner à chaque région des particularités du point de vue climat, sols, végétation et mode de vie des populations.

La Basse Guinée ou Guinée Maritime constitue le bassin alluvionnaire des rivières côtières. Située dans la partie ouest du pays, elle est large de 150 km et s'étale le long de l'Océan Atlantique sur environ 300 km de côtes. Elle couvre une superficie de près de 44 000 km<sup>2</sup>. Son climat est influencé par la mousson, alizé maritime qui apporte une abondante précipitation sur la côte. La pluviométrie moyenne est partout supérieure à 1.800 mm, atteignant 3.000 mm à Conakry.



**Figure 1 : Les 4 régions agro- écologiques naturelles de la Guinée**

D'après le document du Programme de référence intérimaire de la transition 2022-2025 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de décembre 2022, sur la période 2007-2010, le PIB a cru à un rythme moyen de 3,7%, avant d'atteindre 4,6% sur la période 2011-2015, tirée principalement par la consommation. Au cours de la période 2016-2020, la croissance économique a été plus forte : en moyenne de 8,1%, tirée principalement par les investissements. Les importantes richesses minières du pays, constituent sa principale source de croissance. En 2020, malgré la persistance de la pandémie de coronavirus, l'économie guinéenne a été résiliente. La croissance économique s'est située à 7,0%. La hausse des prix de l'or et de la bauxite, combinée avec la forte demande de la bauxite par la Chine a bénéficié à l'économie guinéenne.

Du point de vue transformation structurelle, sur la période 2007-2020, la structure de l'économie guinéenne n'a pas beaucoup changé. Elle dépend largement du commerce (18,3% du PIB) et du secteur minier (13,3% du PIB) qui subissent les contrecoups de l'évolution des prix internationaux. Après un repli de 3,6% en moyenne sur la période 2011-2015, ce dernier secteur a enregistré une forte hausse de 31,0% sur la période 2016-2020, soutenue par des entrées annuelles moyennes d'IDE de 9,8% du PIB.

Des progrès ont été enregistrés dans les secteurs agricole, manufacturier et de la construction, qui ont enregistré respectivement 6,4%, 3,9% et 6,1% de croissance de 2016 à 2020. Cependant, la part des manufactures dans le PIB a baissé, et est estimée respectivement à 9,2% sur 2007-2010, 8,0% sur 2011-2015 et 6,6% sur 2016-2020. L'agriculture qui représente près de 60,7% des emplois, contribue seulement pour 12,6% du PIB en 2019. En plus, le mouvement de la main d'œuvre s'est produit du secteur agricole qui est à faible productivité vers le secteur des services qui est aussi à faible productivité. La part du secteur des services dans l'emploi total a augmenté de 26,3% en 2007 à 33,6% en 2019. En même temps, celle de l'agriculture a diminué de 68,3% à 60,7%. La part du secteur industriel dans l'emploi total a pratiquement stagné passant de 5,5% en 2007 à 5,8% en 2019.

Une proportion de 16,2% des exportations totales constituées principalement de produits agricoles est destinée aux pays d'Afrique de l'Ouest reflétant les faibles performances en matière d'intégration commerciale au sein de la CEDEAO. Les produits d'exportation vers la zone sont constitués de produits qui sont à faible valeur ajoutée. Par ailleurs, la Guinée est obligée d'importer une bonne partie de ses produits alimentaires à cause des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la politique agricole commune. Cette situation met en exergue les efforts à consentir par les autorités pour rendre plus efficaces les actions visant assurer la sécurité alimentaire dans le pays.

La Guinée a fourni des efforts importants pour l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel ainsi que dans la construction des infrastructures, le désenclavement des principales zones de production, et dans la relance des cultures horticoles afin de développer et de promouvoir les exportations agricoles. En dépit de toutes ces mesures, le secteur horticole se heurte à des contraintes qui contribuent à freiner l'intérêt des opérateurs nationaux et internationaux. Au rang de ces contraintes figurent principalement (i) la faible maîtrise des techniques de production et surtout, (ii) la présence de problèmes phytosanitaires ayant une forte incidence sur la production intérieure et la qualité commerciale à l'exportation.

La levée de ces contraintes phytosanitaires cadre parfaitement avec la mission du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) qui est d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de mise en œuvre des normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales en vue d'améliorer leur situation sanitaire, zoosanitaire et phytosanitaire et leurs possibilités d'obtenir et de conserver un accès aux marchés. Aussi, plus que tout autre partenaire technique et financier, le STDF, dispose d'une expérience avérée en la matière.

## **Aperçu du projet**

### **❖ Principaux problèmes SPS visés dans le projet**

Le projet vise à mener des activités structurantes, au regard des principaux défis identifiés, dans la perspective de contribuer à renforcer les capacités nationales à répondre à l'engagement de la Guinée vis-à-vis de la CIPV et à gagner en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Les interventions à mener porteront spécifiquement sur :

- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du contrôle phytosanitaire, au regard des exigences de la CIPV et de l'accord SPS et un meilleur suivi pour son application ;
- Le renforcement de la structure organisationnelle et des programmes techniques de surveillance, d'analyse des risques, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires ;
- Le renforcement des capacités du Service National de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées et des principales parties prenantes publiques et privées à mener les activités opérationnelles de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires ;
- L'amélioration des infrastructures de base nécessaires à la mise en œuvre des activités opérationnelles ciblées ;
- Le renforcement du système d'information, de communication et des dynamiques de collaboration entre les différentes parties prenantes du système phytosanitaire.

Ces interventions sont en cohérence avec les priorités identifiées dans les conclusions et recommandations de la mission d'évaluation des capacités phytosanitaires de la Guinée.

Elles permettraient de renforcer la base légale, l'infrastructure, et les processus et procédures opérationnelles de la DNPV-DS, au regard des insuffisances identifiées lors de l'évaluation des capacités phytosanitaires et de l'étude de faisabilité économique et financière du projet d'amélioration de la protection des végétaux et des denrées stockées en Guinée. Les activités qui

seront menées devraient permettre d'une part de répondre à l'engagement du pays vis-à-vis de la CIPV et de gagner en crédibilité auprès de ses partenaires commerciaux.

Le projet mènera des interventions dans deux filières stratégiques que sont la mangue et la pomme de terre. La mangue et la pomme de terre figuraient sur la liste des filières prioritaires identifiées lors de l'atelier national organisé en mars 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la présente étude. Ces deux filières ont été choisies en raison de leur importance socio-économique et des enjeux de maîtrise des risques phytosanitaires associés à leurs processus de production, d'inspection et de certification phytosanitaires. Elles sont caractérisées par l'importance de leur potentiel de production et d'exportation sur les marchés international et régional et la prédominance des petits producteurs qui interviennent dans leurs chaînes de valeur.

### ❖ **But du projet**

Le but général de ce projet est de renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée.

Le projet vise tout particulièrement au départ des filières prioritaires (mangue et pomme de terre) à contribuer au processus de mise en place d'un système de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en conformité avec les normes internationales sur les mesures phytosanitaires et les exigences de l'accord SPS de l'OMC. Les parties prenantes avec d'autres filières stratégiques comme l'ananas, le riz, le maïs, l'anacarde etc., seront associées dans la mesure du possible à certaines sessions de formations afin de les imprégner des améliorations à envisager aux niveaux organisationnels et opérationnels et aussi favoriser les dynamiques de communication et de relations entre les différents acteurs du système SPS.

Le projet est d'autant justifié que le contexte régional et international requiert un renforcement des systèmes phytosanitaires, au regard des risques accrus d'introduction ou de dissémination d'organismes nuisibles lors des échanges intra ou extracommunautaires. Dans ce registre, l'évolution de la réglementation européenne (notamment le Règlement (UE) 2016/2031) en matière de santé des plantes pose des enjeux particuliers à la Guinée et aux pays de la sous-région pour qui l'Europe demeure le premier partenaire commercial.

### ❖ **Objectifs et Résultats escomptés**

L'objectif général du projet est de renforcer les capacités phytosanitaires pour contribuer à l'accès aux marchés et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République de Guinée.

La mise en œuvre du projet vise 4 résultats stratégiques :

5. L'amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire ;
6. L'amélioration des activités opérationnelles du système phytosanitaire ;
7. Le renforcement des compétences des différentes parties prenantes du système phytosanitaire ;
8. Le renforcement des dynamiques de communication et des relations entre les différentes parties prenantes du système SPS.

La synthèse des grands résultats est faite dans le tableau ci-dessous :

#### **Résultats stratégiques et escomptés**

<b>Résultats stratégiques</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<b>R1 : L'amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire</b>	R1.1 Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes

<b>Résultat 2. Le renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire</b>	R2.1. Une analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur 1 culture
	R2.2. Un plan de surveillance phytosanitaire général appliqué à la culture de la pomme terre est élaboré et est validé par les parties prenantes, en référence à la NIMP 6 portant sur les directives pour la surveillance phytosanitaire
	R2.3. Renforcement du système de contrôle à l'importation et d'inspection et de certification phytosanitaire à l'exportation, en référence aux NIMP applicables
	R2.4. Le matériel, les équipements et les infrastructures nécessaires à la réalisation des activités opérationnelles de base du DNPV-DS sont réhabilités et renforcés
	R2.5. Le DNPV-DS dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles d'interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires
	R2.6. Un système de management de la qualité est mis en place au niveau du DNPV-DS
<b>Résultat.3. Le renforcement des compétences des principales parties prenantes du système phytosanitaire</b>	R.3.1. Les capacités nationales en analyse du risque phytosanitaire sont renforcées
	R3.2. Les acteurs impliqués dans le Plan national de surveillance phytosanitaire sont capables de le mettre en œuvre
	R 3.3. Les capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation sont renforcées
	R 3.4. Les capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation sont renforcées
	R.3.5. Le personnel de DNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à l'application de procédures d'échantillonnages basées sur les NIMP
	R.3.6. Les capacités des opérateurs privés et des structures d'encadrement et de conseil agricole à appliquer les bonnes pratiques sont renforcées
<b>Résultat.4. - Le renforcement des dynamiques de communication, relations et partenariats entre les acteurs</b>	R.4.1. – Un dispositif de communication et d'information est mis en œuvre et le partenariat avec les différentes parties prenantes est favorisé

Source : Document de Projet

#### ❖ Zones de mise en œuvre du projet

Le projet a couvert deux (2) régions du pays sur un total de quatre (4) régions agro-écologiques naturelles de la Guinée. Ces deux (2) régions couvertes par le Projet sont la Moyenne Guinée et la Basse Guinée. En dehors de Conakry, le projet couvre cinq (5) préfectures dont une (1) préfecture (Kindia) dans la basse Guinée et quatre (4) autres préfectures à savoir Mamou, Dalaba, Pita et Labé dans la Basse Guinée.

#### ❖ Bénéficiaires cibles

La mise en œuvre du projet a bénéficié aux différents acteurs publics et privés du Système SPS national en général et du système phytosanitaire en particulier :

##### → Les autorités compétentes SPS

La mise à jour de la base légale du système phytosanitaire et l'amélioration des dynamiques de communication et de relations entre les différentes institutions contribueront à renforcer le positionnement institutionnel de la DNPV-DS et des différentes parties prenantes. Le pilotage et la

mise en œuvre du projet à travers les missions d'assistance technique et de formation, renforceront les capacités managériales, techniques et opérationnelles de la Direction et du personnel de l'ONPV à mener leurs missions d'ONPV.

En outre, les différents services officiels impliqués dans le système SPS (ONCQ, AGUIPEX, Douanes, ...) auront une meilleure connaissance et compréhension de leurs rôles et responsabilités, en lien avec l'ONPV.

→ **Les producteurs et exportateurs et leurs organisations professionnelles**

Producteurs et exportateurs des filières ciblées auront une meilleure connaissance des enjeux et implications d'un Système phytosanitaire, en lien avec l'évolution du contexte régional et international. Les compétences des cadres des entreprises ou de leurs organisations professionnelles à conduire les changements nécessaires pour faire appliquer les bonnes pratiques aux différentes étapes des chaînes de valeur seront renforcées.

→ **Les Institutions relais**

La SERPROCA qui est la principale agence d'encadrement agricole sera associée aux activités de formation et de vulgarisation des systèmes de production et de protection phytosanitaires préconisés. En plus du personnel du DNPV-DS à la base, le projet s'appuiera sur les démembrements de l'Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole pour l'encadrement des producteurs lors de la mise en œuvre des stratégies de surveillance ou de lutte contre les nuisibles clés des cultures concernées.

→ **L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)**

La Recherche sera associée notamment aux activités de développement des protocoles scientifiques et techniques pour la mise en place d'équipes d'évaluation des risques phytosanitaires, la mise en place de systèmes de surveillance de protection phytosanitaire et/ou de lutte contre les nuisibles des cultures. Le projet contribuera de fait à renforcer les capacités du personnel de l'IRAG.

❖ **Mise en œuvre et gestion du projet**

→ **Organisation chargée de la mise en œuvre**

Il est proposé que le projet soit mis en œuvre par le Comité de Liaison Afrique Caraïbes Pacifique - COLEAD. Ce choix a été motivé par de nombreuses raisons : (i) le COLEAD assure depuis de longues années la mise en œuvre de projets de cette nature avec des succès évidents. Le COLEAD entreprend et coordonne des projets de nature similaire dans la CEDEAO et possède une bonne expérience dans les filières fruits et légumes en Afrique de l'Ouest et le renforcement des acteurs du secteur horticole dans les pays ACP. (ii) le projet est de nature transversale sur les questions SPS et devra faire appel à de nombreuses compétences techniques qui se trouvent toutes au sein du réseau du COLEAD.

Aussi, le COLEAD a déjà une expérience spécifique récente de partenariats en Guinée, avec le Projet de Développement de la Filière Mangue en Guinée (PRODEFIMA) financé par le Programme du Cadre Intégré Renforcé (CIR).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, plusieurs missions d'assistance technique et de formations ont été menées par le COLEAD, au profit de la DNPV-DS, d'organisations de producteurs et d'entreprises exportatrices de mangues.

Un dispositif de relai local sera mis en place pour coordonner l'ensemble des activités du projet au niveau national et en lien avec l'organisation en charge de la mise en œuvre du projet :

- Désignation d'un coordonnateur national des activités du projet sous la supervision de l'organisation chargée de la mise en œuvre du projet ;
- Formalisation des procédures de coordination, de mise en œuvre, de rapportage et de suivi – évaluation des activités du projet.

### → **Gestion du projet**

La Guinée étant bénéficiaire directe de l'aide du STDF, la supervision du projet sera faite par un Comité de pilotage (CoPil), composé de 15 membres représentant les structures ci-après :

- BSD / Ministère de l'Agriculture (1) ;
- DNPV-DS (2) ;
- Direction Générale des Douanes (1) ;
- Direction Nationale des Investissements Publiques (1) ;
- Office National de Contrôle de la Qualité (1) ;
- Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX) (1) ;
- Comité national SPS (1) ;
- Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) (1) ;
- Institut de Recherche Agronomique de Guinée (ITAG) (1) ;
- Laboratoire National de la Protection des Végétaux (1) ;
- Chambre Nationale de l'Agriculture de Guinée (CNAG) (1) ;
- Confédération Nationale des organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G) (1) ;
- Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) (1) ;
- Exportateurs de mangues (1).

Ce comité se réunira au démarrage du projet, pour valider la programmation initiale des activités. Il sera ensuite mis à contribution chaque année pour les besoins de suivi-évaluation du projet, y compris la validation des rapports d'activités et le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) des années n+1. Il a ainsi pour attribution de :

- Entretenir une dynamique collaborative entre les différents acteurs impliqués ;
- Valider le choix du coordonnateur national du projet ;
- S'assurer que le projet ne dérive pas, qu'il reste en phase avec les objectifs initiaux ;
- Définir et suivre les grandes étapes et échéances associées ;
- Prendre des décisions si certains points nécessitent d'être revus, par exemple décalage des livrables ;
- Valider les étapes clés en donnant son feu vert pour passer à la suivante, etc.

Une fois les grands axes de travail définis, il faut veiller à garder des instances de supervision légère et réactive et conserver une capacité d'implémentation souple afin de permettre le déroulement des activités dans le temps imparti

Au quotidien, le projet sera géré par l'équipe du COLEAD appuyé par un Coordinateur national basé en Guinée. Le Coordinateur sera choisi en mettant en avant (i) les critères de compétences et d'expérience en gestion de projet en lien avec le secteur agricole ; (ii) les aptitudes à faciliter le dialogue public-privé et la collaboration interministérielle. De ce fait, ce dernier jouera un rôle clef dans la coopération public – privé et le dialogue interservices. Le coordinateur national aura notamment pour charge d'appuyer l'organisation de chaque activité et d'assurer les contacts entre parties prenantes et l'ensemble des partenaires.

### ❖ **Coût et sources de financement**

Le coût global du projet est de 762 314,96 Euros. Il est financé par :

- ☞ STDF<sup>8</sup> : 502 982,23 Euros ;
- ☞ COLEAD<sup>9</sup> : 101 756,01 Euros ;
- ☞ Guinée/ Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage : 157 576,72 Euros.

---

<sup>8</sup> La contribution directe du STDF se fera via contrat de subvention susmentionné avec le COLEAD en tant que maître d'œuvre.

<sup>9</sup> Le COLEAD financera sa part à travers une valorisation financière des actions techniques directement en lien avec le projet et mises en œuvre à travers le programme « FFM SPS : Strengthening sanitary and phytosanitary systems of the ACP horticultural sector » (CRIS 401-899), financé par l'Union européenne (UE) à travers le 11ème FED, et faisant partie du programme indicatif Intra-ACP (2014-2020) de coopération entre l'UE et l'Organisation des Etats ACP (OEACP).

### **Annexe 3: Approche méthodologique détaillée**

Ce chapitre décrit en détail chaque étape et activité de la mission. La démarche de cette méthodologie adhère aux normes et standards de l'UNEG<sup>10</sup> et a adopté une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes tout au long du processus d'évaluation. Cette mission relative à l'évaluation du Projet de renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaires en Guinée a été réalisée à travers trois (03) grandes phases successives et complémentaires en vue d'atteindre les objectifs et résultats escomptés et exécuter ainsi les différentes tâches contenues dans les termes de référence. Elle est répartie comme suit :

- **Phase préparatoire ;**
- **Phase de terrain (collecte des données) ;**
- **Phase de rapportage.**

#### **Phase préparatoire**

##### **Réunion d'approfondissement**

Le consultant, au cours de cette étape, a eu un entretien avec les responsables commanditaires de la mission (COLEAD) afin d'apprécier toutes les informations relatives à cette mission. Ce volet a permis notamment de :

- ☞ Mieux comprendre les activités à entreprendre ;
- ☞ Valider et harmoniser notre compréhension des objectifs, contenus des travaux à réaliser et des résultats de la mission ;
- ☞ Définir avec plus de précision, les attentes des commanditaires de la mission.

L'entretien d'approfondissement et de compréhension de la mission a été l'opportunité pour le Consultant de formuler la demande des documents à fournir par le client pour les besoins de revue documentaire. Il a été l'occasion pour le Consultant de procéder à l'identification de l'ensemble des parties prenantes concernées au niveau national par la mission.

##### **Revue documentaire**

Afin d'appréhender les aspects liés à cette mission, le consultant a pris connaissance du contenu des différents documents qui sont disponibles au niveau des commanditaires. Ces documents clés relatifs au projet sont examinés. Il s'agit des :

- rapports d'activités semestriels et annuels ;
- rapports de missions de suivi ;
- comptes rendus des réunions des comités de pilotage ;
- documents de Projet ;
- rapports d'examen internes ;
- Etc.

En plus de cette revue documentaire, la mission a pris connaissance du contenu d'autres documents disponibles ayant trait à la mission. Ces différents documents sont analysés et synthétisés pour les besoins de l'évaluation.

##### **Echantillonnage de la mission**

Le consultant a fait l'échantillonnage à partir d'un plan prenant en compte toutes les parties prenantes dudit projet dont les grandes lignes sont présentées dans les développements ci-dessous :

---

<sup>10</sup> United Nations Evaluation Group

## ☞ Échantillonnage de la zone d'enquête

Comme indiqué dans les TDR, la mission de collecte s'est déroulée principalement sur le terrain à Conakry. Toutefois, pour des besoins de triangulation et de compléments d'information, la collecte des données a également été organisée dans les départements mentionnés dans le tableau ci-dessous avec les différentes parties prenantes du projet.

**Tableau 4 : Situation de l'échantillon retenu des régions, départements et lieux de rencontre**

Régions	Préfectures/Départements des acteurs	Lieux de rencontre des acteurs	Commentaires
Basse Guinée	Conakry	Conakry	
	Kindia	Kindia	
Moyenne Guinée	Mamou	Mamou	
	Dalaba	Dalaba	
	Pita	Pita	
	Labé	Labé	

Source : Cabinet ADA Consulting Africa Sarl, Avril 2024

## ☞ Echantillonnage des groupes cibles

L'échantillonnage des groupes cibles a été réalisé de façon raisonnée. La situation de l'échantillonnage est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les détails sont en annexe 3.

**Tableau : Situation de l'échantillon retenu**

Désignations	Nombre de bénéficiaires	Echantillons retenus	Autres	Lieux
Coordinateur national du projet	1	1	-	Conakry
Personnes ressources (Anciens coordonnateurs)	2	2	-	Conakry
Relai du COLEAD en Guinée	1	1	-	Conakry
Experts formés/formateurs <sup>11</sup>	1	1	-	Dalaba
	1	1	-	Kindia
Comité de pilotage	-	1	-	Conakry
Services publics	Ministère en charge de l'Agriculture et de l'élevage	1	1	Conakry
	DNPV-DS	1	1	Conakry
	IRAG	1	1	Conakry
	ONCQ	1	1	Conakry
	AGUIPEX	1	1	Conakry
	Douanes	1	1	Conakry
	Comité national SPS	1	1	N'est pas fonctionnel
Laboratoire National de la Protection des Végétaux	1	1	Il est rattaché à la DNPV-DS	Conakry
Parties prenantes publiques et privées du système national de contrôle des végétaux et produits végétaux	-	4	Choix aléatoire	A déterminer
Services régionaux ou préfectoraux d'inspection de la Protection des Végétaux et des produits végétaux	-	2	Choix aléatoire	A déterminer
Centre Horticole de Doumkimania	1	1	Choix aléatoire	Dalaba

<sup>11</sup> Il s'agit des experts locaux qui ont travaillé avec d'autres experts internationaux sur le guide de bonnes pratiques de la pomme de terre, la formation des encadreurs, le système d'avertissement du Mildiou. On peut citer M. Baldet et Dr. Lancié Traoré par exemple.

Organisations professionnelles Paysannes :	CNOP-G	1	1	Choix aléatoire	Conakry
	FPFD	1	1	Choix aléatoire	Pita
	SYRIMAO	1	1	Choix aléatoire	Conakry
	Compagnie Fruitière de Daboya	1	1	Choix aléatoire	Kindia
	Fédération des Planteurs Fruitières de la Basse Guinée	1	1	Choix aléatoire	Kindia
	Union des groupements agricoles de Soumbalako	1	1	Choix aléatoire	Mamou
	Fédération des Producteurs de Légumes feuilles et de la pomme de terre de Kollagnèlé	1	1	Choix aléatoire	Dalaba
	Union des groupements de producteurs de pomme de terre de Kansanwel	1	1	Choix aléatoire	Dalaba
	Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) à Timbi-Madina	1	1	Choix aléatoire	Pita
	Fédération et du centre de recherche de Bareng	1	1	Choix aléatoire	Pita
	Union des associations de groupements agricoles	1	1	Choix aléatoire	Labé
Opérateurs privés, membres d'une filière mangue	Producteurs	-	8	Choix aléatoire	Kindia
	Transformateurs	-	2	Choix aléatoire	Conakry Kindia
	Commerçants	-	2	Choix aléatoire	Conakry
	Exportateurs	-	2	Choix aléatoire	Conakry Kindia
Opérateurs privés, membres d'une filière pomme de terre	Producteurs	-	8	Choix aléatoire	Moyenne Guinée (Dalaba, Mamou, Labé Pita)
	Importateurs de semences de pomme de terre	-	2	Choix aléatoire	A déterminer
	Commerçants	-	2	Choix aléatoire	A déterminer
	Exportateurs	-	2	Choix aléatoire	A déterminer
Structures d'appui à la production et à l'exportation	SERPROCA	-	1	-	
	CNAG		1	-	
Autres acteurs			7	Choix aléatoire	
<b>Total</b>			<b>70</b>		

Source : Cabinet ADA Consulting Africa Sarl Avril 2024

### Elaboration des outils de collecte

Les instruments constituent des outils adéquats pour la collecte des informations. Ainsi, un seul type d'outils est adopté à savoir les guides d'entretiens (semi-structurés ou de focus groups).

## **Elaboration du rapport de démarrage**

Le consultant a élaboré le rapport de démarrage qui comprend : la méthodologie détaillée (point sur la revue documentaire, les groupes cibles, outils et les techniques de collectes des informations, l'échantillonnage, plan de travail détaillé horodaté, les responsabilités du consultant sur la mission, etc.). Ce document validé a servi de guide pour la suite de la mission.

### **Phase de terrain**

Il s'agit de l'enquête proprement dite. L'objectif poursuivi ici était de compléter les informations existantes par des informations susceptibles d'éclairer les décisions, mais non disponibles. La démarche consiste à procéder à des entretiens directs sur le terrain.

#### **Collecte des données de terrain proprement dite**

Les travaux de collecte des données proprement dits sur le terrain s'appuieront sur les techniques et outils des enquêtes qualitatives.

L'enquête qualitative s'appuiera sur les techniques suivantes :

##### **☞ Discussions de groupes (Focus group)**

C'est une technique qui a permis de collecter des informations nécessaires auprès des organisations paysannes professionnelles. Ces discussions seront basées sur l'utilisation des guides d'entretien de groupe.

##### **☞ Entretiens d'approfondissement**

A partir de cette technique, des approfondissements peuvent être réalisés sur certains points que les membres des différents groupes ayant participé aux entretiens de groupes n'ont pas pu clairement évoquer au cours des discussions pour certaines raisons. En bref, il s'agit de disposer des informations complémentaires pour une bonne analyse.

##### **☞ Entretiens avec les acteurs institutionnels et autres**

Le consultant a eu des entretiens avec des acteurs institutionnels et tous les autres acteurs intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, toute autre organisation qui a participé au développement du projet dans les zones d'intervention sera entretenue au travers de guides d'entretiens.

#### **Elaboration de la note synthétique de fin de collecte**

A la fin de la phase de collecte sur le terrain, le Consultant a préparé une note synthétique de fin de collecte qui résume des travaux d'évaluation sur le terrain. Ce résumé comprend un aperçu des grandes lignes des résultats de terrain, les conclusions et les recommandations préliminaires.

Il s'agira pour le Consultant de discuter, et présenter ses conclusions préliminaires lors d'une réunion de débriefing avec le COLEAD et la coordination du projet (audio/vidéoconférence).

#### **Réunion de débriefing avec le COLEAD**

Il s'agira pour le Consultant de présenter au COLEAD le contenu de la note synthétique de fin de collecte autour d'une réunion qui se fera par visioconférence par le biais du logiciel Zoom. Cette réunion sera le lieu de discussion de la fiabilité et de la couverture de la collecte de données et de présentation des premiers résultats de l'évaluation.

### **Phase de rapportage**

Ce sont les étapes de dépouillement, de traitement et d'analyse de données d'une part et de rédaction de rapport d'autre part.

### **Dépouillement, traitement et analyse des données collectées**

Le dépouillement des outils de collecte, la compilation et les traitements des données se feront manuellement en fonction de la synthèse des informations recherchées.

### **Elaboration du rapport provisoire d'évaluation**

Les données des enquêtes qualitatives avec les groupes cibles susmentionnés et l'exploitation de la documentation disponible seront présentés sous une forme adaptée et compréhensible pour tous. Ils ont servi à la rédaction du rapport provisoire de l'évaluation dont les analyses permettront de cerner les indicateurs et les points spécifiques mentionnés dans les TDR.

### **Elaboration du rapport final d'évaluation**

Les observations et suggestions recueillies auprès des commanditaires seront intégrées par le Consultant afin de disposer d'un **rapport final de l'évaluation**.

### **Difficultés rencontrées au cours de la mission**

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée au cours de la réalisation de cette mission. Au contraire, le consultant a bénéficié d'une attention particulière à tous les niveaux.

#### Annexe 4 : Cadre logique

Résultats	Activités	Indicateurs	Résultats effectifs : (%)	Commentaires
<b>Goal 1 - Renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée</b>				
Goal 1 - Renforcer les capacités phytosanitaires, en vue de contribuer à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles de la République de Guinée et de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée	-	1.1 - Augmentation des volumes d'exportation des fruits et légumes (plus de 1000 T de mangue exportée)	Atteint	Entre 2019 et 2022, les volumes d'exportation des fruits et légumes ont connu une hausse notable, passant de 52 000 tonnes à 80 000 tonnes, soit une augmentation de 54 % (ces données ne prennent pas en compte l'exportation de pommes de terre dans la sous-région ouest-africaine). En ce qui concerne la mangue, sur la période de 2019 à 2022, un total de 1350 tonnes de mangues a été exportées soit une atteinte de l'objectif d'exportation de plus de 1000 tonnes.
	-	1.2 - Augmentation des volumes de production des fruits et légumes ( plus de 60.000 T de production de pomme de terre)	-	La production de pommes de terre a connu une augmentation remarquable, passant de 37 720 tonnes en 2018-2019 à 80 000 tonnes en 2023, soit une hausse de 112 % (source : Eucord, 2021 et FPF). Cette progression dépasse largement l'objectif fixé d'atteindre plus de 60 000 tonnes.
	-	1.3 - Nombre de marchés disponibles	-	Régional : Sénégal, Sierra-leone, Guinée Bissau, Gambie, Libéria  Europe : Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni  Autres : Russie

	-	1.4 - Données probantes attestant de la facilitation directe de l'accès aux marchés et des exportations/importations grâce au soutien du STDF, en accordant une attention particulière aux changements climatiques, à l'environnement, à l'égalité des genres et à l'inclusion	Atteint	Exportation de mangues sur le marché Européen à la suite de l'élaboration et à l'acceptation du « Dossier mangue » de la Guinée par l'UE
	-	1.5 - Valeur en USD des exportations pour les produits relevant du code SH ciblé et les marchés ciblés (régional, intra-régional, mondial, etc.)	-	Entre 2019 et 2022, la valeur des exportations a considérablement augmenté, passant de 52,35 millions USD en 2019 à 100,73 millions USD en 2022. Cela représente une hausse impressionnante de 92 %, reflétant une amélioration significative des performances commerciales sur cette période. <a href="#">Source</a>
Outcome 1 - Contribuer au processus de mise en place d'un système de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en conformité avec les normes internationales sur les mesures phytosanitaires				
Outcome 1 - Contribuer au processus de mise en place d'un système de surveillance, de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires, en conformité avec les normes internationales sur les mesures phytosanitaires	-	1.1 - Diminution des rejets d'envoi d'au moins 70% (14%, données 2017) en 3 ans	Partiellement atteint	Les efforts mis en place ont contribué à une réduction significative des interceptions d'envois sur les marchés internationaux. Entre 2019 et 2023, le nombre d'interceptions a fluctué, passant de 7 en 2019 (dont 4 sur la mangue, culture prioritaire) à seulement 2 en 2023 pour l'UE, et 2 au Royaume-Uni, sans interception sur les cultures prioritaires (mangue ou pomme de terre), soit une diminution de 43%. Ce progrès témoigne d'une amélioration continue du respect des normes phytosanitaires, en ligne avec l'objectif de réduire les rejets d'au moins 70 % sur une période de trois ans.  Source ( <a href="#">TRACES</a> )

	-	<p>1.2 - Nombre d'initiatives du STDF et de DEP/DRP contribuant à modifier la législation, la réglementation, les politiques, les stratégies, les structures et/ou les processus dans le domaine SPS, y compris l'attention portée aux questions transversales (changements climatiques, environnement, genre, inclusion)</p>	Atteint	<p>Un (1) projet de loi en adéquation avec les textes de la CIPV et l'accord SPS de l'OMC a été soumis aux autorités. Trois (3) projets de textes règlementaires d'application de la loi couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires ont également été élaborés et soumis à l'approbation des autorités</p> <p>Accompagnement de le DNPV-DS à se conformer aux exigences de la norme ISO 17020 :2012 afin d'améliorer les pratiques d'inspection</p>
	-	<p>1.3 - Données probantes attestant d'une meilleure mise en œuvre et exécution des mesures liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la santé des animaux et/ou préservation des végétaux dans le cadre du commerce, en tenant compte des changements climatiques, de l'environnement, de l'égalité des genres et de l'inclusion</p>	Atteint	<p>Initiatives du projet pour l'élaboration d'un GBP prenant en compte les pratiques respectueuses de l'environnementaux dans les messages clés et initiation d'un projet d'essais en combinant un système d'avertissement, des PPP efficaces et des variétés résistantes</p>

		<p>1.4 - Nombre total d'acteurs (bénéficiaires) touchés par ce projet</p>	<p>36%</p>	<p>584 acteurs touchés directement et près de 3 000 membres de la Fédération des planteurs du Fouta Djallon touchés indirectement (encadreurs et un échantillon de producteurs formés) ; Production de 20 boîtes à image du GBP mise à la disposition de la Fédération pour poursuivre les formations</p> <p>Les restrictions liées à la COVID 19 et les troubles politiques et la mise en place d'un gouvernement de transition ont retardé l'organisation de plusieurs activités dont les formations des producteurs et n'ont pas permis d'atteindre 100%.</p> <p>De plus plusieurs activités de renforcements de capacités des producteurs à la suite des essais n'ont pu être réalisées dans la durée du projet.</p>
		<p>1.5 - Données probantes sur l'adaptation, la reproduction et l'amplification des approches du STDF</p>	<p>-</p>	<p>Le projet a accompagné la DNPV-DS sur divers thématiques (audit interne, inspection, échantillonnage, identification des organismes nuisibles, système de surveillance) appliqué sur 2 filières mais qui sont répliquables sur les autres filières agricoles surveillés par la DNPV-DS et les différents acteurs comme les fédérations</p> <p>Les encadreurs de la PFPD ont été formés aux méthodes pédagogiques de transmission des messages clés à travers une boîte à image ; la fédération à travers ses encadreurs formera dans les autres producteurs membres dans le cadre des activités régaliennes d'appui et de conseil aux producteurs.</p>
<p><b>1. Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire</b></p>				

R1.1 Des projets de textes législatifs et réglementaires en cohérence avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC sont élaborés et soumis à la validation des autorités compétentes	A.1.1.1. Assistance technique pour l'analyse approfondie et l'actualisation de la loi instituant le contrôle phytosanitaire, en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC	1 projet de loi en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC est élaboré et soumis à l'approbation des autorités ;	100%	<p>1 projet de loi en adéquation avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC est élaboré et soumis à l'approbation des autorités</p> <p>3 projets de textes réglementaires d'application de la loi, couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires est élaboré et soumis à l'approbation des autorités</p> <p>Projet de loi validé par l'autorité compétente et les autres acteurs SPS lors d'un atelier</p>
	A.1.1.2. Assistance technique pour la mise à jour de la loi phytosanitaire et l'élaboration des textes	Au moins 1 projet de textes réglementaires d'application de la loi, couvrant notamment les activités de surveillance, d'inspection et de certification phytosanitaires sont élaborés et soumis à l'approbation des autorités	100%	
	A.1.1.3. Organiser d'un atelier de validation des textes législatifs et réglementaires avec des représentants des différentes parties prenantes du système SPS en Guinée.	Au moins 1 atelier de validation est organisé.	100%	
<b>Résultats</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Résultats effectifs : (% accompli)</b>	<b>Observations (résultats et difficultés rencontrées)</b>
<b>.2 Renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire, en application des NIMP</b>				

R.2.1. Une analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur une culture	A.2.1.1. Assistance technique pour réaliser une analyse des risques selon les normes internationales pour la protection des végétaux, au moins sur une des cultures prioritaires ciblées.	1 analyse des risques phytosanitaires est réalisée au moins sur 1 culture.  Au moins 2 cadres du DNPV-DS sont formés aux NIMP pour les réaliser une analyse des risques phytosanitaires.	100%  100%	1 analyse des risques phytosanitaires est réalisée  Des cadres de la DNPV-DS sont formés aux NIMP pour les réaliser une analyse des risques phytosanitaires
	A.2.1.2. Mise à jour de la liste des organismes de quarantaine phytosanitaire en Guinée.	La liste officielle des organismes nuisibles faisant l'objet de quarantaine végétale en République de Guinée est mise à jour	100%	La liste officielle des organismes nuisibles faisant l'objet de quarantaine végétale en République de Guinée est mise à jour
R2.2. Un plan national de surveillance phytosanitaire est élaboré et est validé par les parties prenantes	A.2.2.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un plan de surveillance générale des cultures.	Un plan de surveillance générale appliqué à la pomme de terre est élaboré et validé	100%	Un plan de surveillance générale appliqué à la pomme de terre a été élaboré et validé  Le plan de surveillance des mouches des fruits dans la filière mangue est consolidé  Une base de données nationale pour l'exploitation des informations sur les dynamiques de population des mouches est disponible

<p>R2.2. Un plan national de surveillance phytosanitaire est élaboré et est validé par les parties prenantes</p>	<p>A.2.2.2. Assistance technique pour la consolidation et le renforcement du système de surveillance contre la mouche des fruits dans la filière mangue</p>	<p>Le plan de surveillance des mouches des fruits dans la filière mangue est consolidé</p> <p>Une base de données nationale pour l'exploitation des informations sur les dynamiques de population des mouches est disponible</p> <p>Réalisation de l'essai</p>	<p>100%</p> <p>100%</p> <p>0%</p>	<p>Le système de surveillance a été consolidé par le projet SyRIMAO jusqu'en fin 2022. Mais avec une rupture des produits piégeage pour une période de 2 mois a été pris en charge par le projet STDF</p> <p>L'approche systémique définie en 2020 a été reconduite pour la campagne 2021 et 2022</p> <p>Le système de surveillance de la mouche des fruits a été pris en charge jusqu'à fin 2021. L'achat des produits couvre encore janvier et février 2022. La prise en charge du système de surveillance a permis de consolider la base de données nationale pour l'exploitation des informations sur les dynamiques de population des mouches développée sous le PLMF. Cette base est toujours active et gérée par des agents de la DNPV-DS</p> <p>La proposition de réallocation du budget a été acceptée.</p>
<p>R2.3. Renforcement du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires</p>	<p>A.2.3.1. Assistance technique pour l'élaboration de manuels des procédures et fiches techniques pour le contrôle et l'inspection phytosanitaires à l'importation pour au moins 1 produit ciblé</p>	<p>Au moins 1 manuel de procédures de contrôle phytosanitaire à l'importation d'au moins un produit ciblé est élaboré, validé et mis en application</p> <p>Au moins 1 manuel de procédures d'inspection et de certification phytosanitaires d'un produit prioritaire destiné à l'exportation est élaboré, validé et mis en application</p>	<p>100%</p> <p>100%</p>	<p>1 manuel de procédures de contrôle phytosanitaire à l'importation d'au moins un produit ciblé a été élaboré, validé et mis en application</p> <p>1 manuel de procédures d'inspection et de certification phytosanitaires d'un produit prioritaire destiné à l'exportation a été élaboré, validé et mis en application</p> <p>Des fiches techniques et outils didactiques pour 1 culture d'importation</p>

<p>R2.3. Renforcement du système de contrôle, d'inspection et de certification phytosanitaires</p>	<p>A.2.3.2. Assistance technique pour l'élaboration de manuels, procédures et fiches techniques pour le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires à l'exportation pour au moins 2 cultures d'exportation ciblées</p>	<p>Fiches techniques et outils didactiques pour 1 culture d'importation</p> <p>Fiches techniques et outils et supports didactiques pour 1 produit d'exportation.</p>	<p>100%</p> <p>100%</p>	<p>Des fiches techniques et outils et supports didactiques pour 1 produit d'exportation</p>
<p>R2.4. Le matériel, les équipements et les infrastructures pour la réalisation des activités opérationnelles de base de la DNPV-DS sont réhabilités et renforcés</p>	<p>A.2.4.1. Construction de 3 postes frontaliers terrestres de contrôles phytosanitaires et les doter d'équipements de bureaux et de locaux pour usage de magasin et de salle de préparation des échantillons</p>	<p>3 postes de contrôle frontaliers terrestres sont construits et disposent de locaux où réaliser l'échantillonnage et les inspections</p>	<p>0%</p>	<p>Activité financée par la contrepartie du gouvernement. Elle n'a pu être mise en œuvre effectivement à cause de la non-mobilisation du budget</p>
	<p>A2.4.2. Réhabilitation des locaux et des équipements du Laboratoire National de Protection des végétaux à Foulaya (Kindia)</p>	<p>Les locaux du Laboratoire du Service National de Protection des Végétaux sont réhabilités et les équipements sont renforcés.</p>	<p>0%</p>	<p>Activité financée par la contrepartie du gouvernement. Elle n'a pu être mise en œuvre effectivement à cause de la non-mobilisation du budget</p>

R2.4. Le matériel, les équipements et les infrastructures pour la réalisation des activités opérationnelles de base du DNPV-DS sont réhabilités et renforcés	A2.4.3. Acquisition de matériel informatique et bureautique et renforcer les équipements d'inspection phytosanitaire, de lutte et de traitement phytosanitaires	Matériel informatique et équipements bureautiques disponibles.	50%	8 kits d'inspection phytosanitaire (reliques du projet PRODEFIMA) ont été donnés à la DNPV-DS. Chaque kit est composé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Table d'inspection avec lumière</li> <li>• 1 Loupe de poche avec lumière</li> <li>• 1 Coffret 6 couteaux Opinel N°7</li> <li>• La DNPV-DS n'a pas pu mobiliser la contrepartie de l'Etat sur laquelle se repose 100% de cet indicateur</li> <li>•</li> </ul>
R.2.5. La DPV dispose d'un système performant de suivi et de traitement des notifications officielles d'interceptions dues à des organismes nuisibles de quarantaine ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires	A.2.5.1. Assistance technique pour la conception d'un système performant de suivi de traitement et de diffusion des statistiques d'exportation et des notifications officielles d'interceptions provenant des pays tiers.	Un système de collecte des données, de traitement et d'analyse des statistiques d'exportation et des notifications d'interceptions dues aux organismes nuisibles ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires est mis en place	100%	Un système de collecte des données, de traitement et d'analyse des statistiques d'exportation et des notifications d'interceptions dues aux organismes nuisibles ou autres non-conformités phytosanitaires ou sanitaires est mis en place
R.2.6. Un système de management de la qualité est mis en place au niveau de la DNPV-DS	A.2.6.1. Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité au niveau de la DNPV-DS, en référence aux principes et exigences de la Norme ISO 17020 : 2012, portant sur les exigences en matière de compétences des organismes procédant à des inspections.	<p>Lettre de politique qualité élaborée et validée</p> <p>Fiches descriptives des différents postes de travail élaborées et validées</p> <p>Un système d'audit interne est mis en place</p>	<p>100%</p> <p>0%</p> <p>100%</p>	<p>Une lettre de politique qualité élaborée et validée</p> <p>La DNPV-DS n'a pas élaboré et soumis les fiches de poste à la suite de la formation et du coaching.</p> <p>Un système d'audit interne est mis en place</p>

Résultats	Activités	Indicateurs	Résultats effectifs : (% accompli)	Observations (résultats et difficultés rencontrées)
<b>3. Renforcement des compétences des principales parties prenantes</b>				
R.3.1. Les capacités nationales en analyse du risque phytosanitaire sont renforcées	A.3.1.1. Identification et sélection des experts disposant des compétences de base pour mener les travaux d'analyse des risques phytosanitaires	Un dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires est mis en place par la DNPV-DS	100%	Un dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires est mis en place par le DNPV-DS  Des experts sélectionnés ont été formés à l'Analyse des risques phytosanitaires
	A.3.1.2. Formation des experts à l'analyse du risque phytosanitaire sur base des NIMP les plus pertinentes	Au moins 16 experts sélectionnés sont formés à l'Analyse des risques phytosanitaires.	100%	Un parcours en auto-apprentissage en collaboration avec l'IPPC a été finalisé  Un cours avec tuteur en collaboration avec CABI a été réalisé et une première session a été organisée avec les membres du groupe technique pour la mise à jour de liste des organismes de quarantaine.  13 membres du groupe technique chargé de la mise à jour de la liste des organismes de quarantaine ont été formés à l'ARP et aux NIMPs afférentes (dont 6 agents de la DNPV-DS)
R.3.2. Les acteurs impliqués dans le Plan national de surveillance phytosanitaire sont capables de le mettre en œuvre	A.3.2.1. Et 3.2.2 Formation des différents acteurs impliqués à la mise en œuvre du Plan national de surveillance phytosanitaire	Au moins 16 acteurs publics et privés de chacune des 2 filières prioritaires ciblées sont formés à la mise en œuvre des Plans de surveillance phytosanitaire.	100%	Des acteurs publics et privés de chacune des 2 filières prioritaires ciblées sont formés à la mise en œuvre des Plans de surveillance phytosanitaire

<p>R 3.3. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour le contrôle phytosanitaire à l'importation</p>	<p>A.3.3.1 Organisation d'ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédures et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des contrôles à l'importation des végétaux et produits végétaux ciblés</p>	<p>16 cadres et inspecteurs phytosanitaires impliqués dans le contrôle à l'importation sont formés</p> <p>Une unité de formation interne est établie au sein de la DNPV-DS</p>	<p>100%</p> <p>100%</p>	<p>20 cadres et inspecteurs phytosanitaires impliqués dans le contrôle à l'importation sont formés</p> <p>Une unité de formation interne est établie au sein de la DNPV-DS avec un pool de 5 cadres</p>
<p>R 3.4. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les manuels de procédures, fiches techniques et outils didactiques pour l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation</p>	<p>A 3.4.1 Organisation d'ateliers de formation du personnel impliqué à la mise en œuvre des manuels de procédure et des outils et supports didactiques destinés à la réalisation des inspections et de la certification phytosanitaires des produits à l'exportation</p>	<p>16 cadres et inspecteurs phytosanitaires impliqués dans l'inspection et la certification phytosanitaire sont formés</p>	<p>100%</p>	<p>Développement de vidéos et autres supports digitaux par le COLEAD, notamment une vidéo explicative sur le remplissage des certificats phytosanitaires a été élaborée et est disponible sur YouTube : <a href="https://youtu.be/Y5Wdl8dpArg">https://youtu.be/Y5Wdl8dpArg</a></p> <p>9 agents ont été formés à l'organisation des contrôles officiels, 4 d'entre eux ont été formés à former les inspecteurs à l'exécution des contrôles pour assurer la transmission des messages-clés sur le terrain et la pérennisation de l'activité</p>
<p>R.3.5. Le personnel de DNPV-DS impliqué dans le contrôle, l'inspection et la certification phytosanitaires est formé à l'application de procédures d'Échantillonnages basés sur les NIMP</p>	<p>A 3.5.1 Formation des inspecteurs aux méthodes d'échantillonnages applicables, en référence aux normes internationales sur les mesures phytosanitaires</p>	<p>16 cadres et inspecteurs impliqués dans le contrôle phytosanitaire à l'importation sont formés à l'échantillonnage</p> <p>16 cadres et inspecteurs impliqués dans l'inspection et la certification phytosanitaire à l'exportation sont formés à</p>	<p>100%</p> <p>100%</p>	<p>20 cadres et inspecteurs impliqués dans le contrôle phytosanitaire à l'importation sont formés à l'échantillonnage</p> <p>12 agents ont été formés à distance à l'échantillonnage</p> <p>En présentiel, les inspecteurs du port et de l'aéroport ont été formés. Les inspecteurs des postes frontières doivent encore être formés</p>

		l'échantillonnage		
R.3.6. Les capacités des opérateurs privés et des structures d'encadrement et de conseil agricole à appliquer les bonnes pratiques sont renforcées	A.3.6.1. Elaboration d'itinéraires techniques de production pour au moins deux cultures prioritaires ciblées	Au moins 2 itinéraires techniques de référence sont établis sur deux cultures jugées prioritaires.	50%	<p>2 experts nationaux sont formés pour contribuer à l'élaboration d'un guide</p> <p>1 itinéraires techniques de référence a été établis sur une culture jugée prioritaire</p> <p>Des experts nationaux sont formés à titre de formateurs par culture</p> <p>Des experts nationaux sont coachés pour former des encadreurs à l'application des itinéraires techniques et bonnes pratiques</p> <p>Cet indicateur est atteint à 50% parce que le Guide de bonne pratique Mangue a été lancé sur la contrepartie FFM SPS mais n'a pu être finalisé dans le cadre du projet - il est en cours d'élaboration.</p>
	A.3.6.2. Formation de formateurs aux bonnes pratiques (bonnes pratiques agricoles, bonnes pratiques phytosanitaires, bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité)	<p>8 experts nationaux sont formés à titre de formateurs (4 experts/culture et pour 2 cultures au moins)</p> <p>8 experts nationaux sont coachés pour former 48 encadreurs à l'application des itinéraires techniques et bonnes pratiques</p> <p>48 encadreurs et/ou cadres ou superviseurs sont</p>	<p>38%</p> <p>38%</p>	<p>3 experts nationaux ont été formés à l'élaboration du GBP pomme de terre et à la formation/coaching des encadreurs sur la transmission des messages clés de la boîte à image</p> <p>Des supports électroniques ont été remis aux agents de la DNPV-DS pour faciliter l'animation des formations et la passation à de nouveaux collègues</p> <p>17 encadreurs ont été formés à titre de formateurs sur la transmission des messages clés</p>

		<p>formés à l'application des itinéraires techniques et bonnes pratiques pour les cultures prioritaires ciblées (8 encadreur/culture)</p> <p>Au moins 1440 producteurs des groupements ou entreprises sont formés aux bonnes pratiques (4 encadreur x 30 participants)</p>	<p>35%</p> <p>30%</p>	<p>du guide de bonnes pratiques</p> <p>Une liste des 47 producteurs, 25 pisteurs et 109 récolteurs formés est disponible avec des rapports pour chacune des formations réalisées</p> <p>Au moins 431 producteurs des groupements ou entreprises sont formés aux bonnes pratiques</p> <p>Des formations d'experts et de producteurs devraient suivre l'élaboration du GBP mangue comme cela a été le cas pour la pomme de terre et maïs aussi à la suite des essais ; ces activités n'étant pas réalisés dans la durée de projet, les renforcements de capacité n'ont pu être réalisés pour atteindre les cibles des indicateurs concernés. Les restrictions liées à la pandémie et la crise politique n'ont pas permis de mettre en œuvre plusieurs actions de formation sur le terrain.</p>
R.3.6. Les capacités des opérateurs privés et des structures d'encadrement et de conseil agricole à appliquer les bonnes pratiques sont renforcées	A.3.6.3. Assistance technique pour la mise en place de systèmes de management de la qualité au sein des entreprises sélectionnées : développement de supports d'enregistrement et de traçabilité des activités aux champs et en station de conditionnement-coaching.	10 entreprises sont accompagnées pour mettre en place un système de management de la qualité.	0%	Des experts nationaux sont coachés pour former des encadreur à l'application des itinéraires techniques et bonnes pratiques
Résultats	Activités	Indicateurs	Résultats effectifs : (% accompli)	Observations (résultats et difficultés rencontrées)
<b>4. Renforcement des dynamiques de communication et de compétences des principales parties prenantes du</b>				

**système phytosanitaire**

R.4.1. Le renforcement des dynamiques de communication , de relations et de partenariats entre les acteurs	A.4.1.1. Organisation d'au moins d'une rencontre par semestre du Comité de pilotage pour l'approbation des Plans semestriels de travail et des rapports d'activités	Au moins 1 rencontre semestrielle du Comité de pilotage est organisée	100%	<p>Au moins 1 rencontre semestrielle du Comité de pilotage est organisée</p> <p>1 rencontre d'échanges et d'information avec les services déconcentrés a été organisée</p> <p>Des rencontres ont été organisées annuellement avec les différentes catégories d'acteurs du système SPS</p>
	A.4.1.2. Organisation de rencontres d'informations et d'échanges entre la Direction et les services déconcentrés de la DNPV-DS	Au moins 4 rencontres d'échanges et d'information avec les services déconcentrés sont organisées annuellement.	8%	<p>1 rencontre d'échanges et d'information avec les services déconcentrés a été organisée.</p> <p>Pendant la durée du projet, les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont limité les déplacements et n'ont pas permis les rencontres avec les services déconcentrés. Une seule a pu être organisée en fin de projet.</p>
	A.4.1.3. Organisation de rencontres annuelles d'information des différentes catégories de parties prenantes (ministères et services techniques, organisations professionnelles ; recherche, associations de consommateurs, ...) sur les activités menées et les résultats du projet	Au moins 3 rencontres sont organisées annuellement avec les différentes catégories d'acteurs du système SPS.	100%	<p>Deux réunions techniques ont été organisées en octobre 2019 pour définir les priorités des acteurs pour les filières pommes de terre et mangues</p> <p>L'atelier de lancement du Projet a été remplacé par un mail de lancement envoyé aux parties prenantes le 10 février 2020</p> <p>Les 2 ateliers organisés en novembre 2020 ont permis de prendre des décisions concertées avec les différentes parties</p>

				<p>prenantes.</p> <p>Une réunion lancement GBP mangue a eu lieu l'après-midi du COPIL le 16 mars 2022.</p> <p>Une réunion a été organisée le 22 mars pour la filière pomme de terre.</p>
A.4.1.4.	Participation aux manifestations agricoles pour valoriser les résultats des activités de la DNPV-DS	La DNPV-DS participe au moins à 2 manifestations agricoles par année.	33%	<p>Le DNPV-DS a participé à des évènements pour communiquer sur ses activités et sur le projet STDF (Foire du ramadan et la Journée de la santé Végétale)</p> <p>Pendant la durée du projet, très peu de manifestations agricoles ont été organisées aussi bien sur le plan local et régional à cause de la pandémie COVID-19.</p>
A.4.1.5.	Organisation de rencontres de sensibilisation des décideurs (cabinets des ministères techniques, Assemblée nationale).	Au moins 2 rencontres avec les décideurs sont organisées sur la durée du projet.	100%	Des rencontres ont été organisées annuellement avec les différentes catégories d'acteurs du système SPS
A.4.1.6	Organisation de rencontres de sensibilisation des décideurs (cabinets des ministères techniques, Assemblée nationale).	La "Journée internationale de la santé végétale" est organisée par la DNPV-DS	100%	La 1 <sup>ère</sup> journée de la santé végétale a été organisée en Guinée

## **Annexe 5 : Analyse des facteurs ayant contribué à l'atteinte des résultats**

L'atteinte de ces résultats du projet n'est possible que parce que certains facteurs favorables ont contribué à sa réalisation. A ce titre, on peut indiquer principalement des facteurs tels que :

### **→ Volonté manifeste des autorités du pays de voir l'émergence du secteur**

Cela se traduit par une volonté politique exprimée clairement à travers la mobilisation des différents cadres de la DNPV-DS et des autres structures pour la mise en œuvre des activités du projet. Bien que le gouvernement n'ait pas déboursé sa contribution financière, il a pu assurer sa contribution en nature (mise à disposition du projet des locaux tant au niveau national qu'en région, sollicitation des inspecteurs pour des activités spécifiques, etc). L'accompagnement des actions du projet sur le terrain a été réel, cependant, l'estimation de ces actions n'a pas pu être réalisée malgré l'insistance des acteurs présents à la dernière réunion du Comité de pilotage.

### **→ Développement des approches innovantes**

Plusieurs approches innovatrices ont été développées qui sont d'ordre technologique, institutionnel, politique, autres, etc.

En mars 2022, une méthode pour établir une liste des organismes de quarantaine a été développée et en avril et juin 2022, elle a été mise en application en Guinée par un groupe technique de 15 personnes issues essentiellement de la DNPV-DS mais aussi du laboratoire national de Foulaya et de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG). Après leur formation aux techniques de l'analyse de risque phytosanitaire et aux outils développés par CABI et la CIPV, le groupe a revu les niveaux de risques des organismes et évalué les nouveaux risques. Ensuite un travail de priorisation de l'importance économique de 55 cultures a été réalisé. A l'issue de ces 3 mois, les 17 listes existantes de 2008 ont été mises à jour et 6 nouvelles listes ont été élaborées. 463 organismes nuisibles de quarantaine ont été retenus sur les 24 cultures prioritaires identifiées en Guinée. Parmi ces organismes, le groupe technique de travail a retenu :

- Pour la catégorie A1 (organismes nuisibles d'importance économiques absents dans notre pays) : 390 nuisibles ;
- Pour la catégorie A2 (organismes qui sont présents en Guinée, avec une distribution localisée et font l'objet d'un contrôle officiel) : 6 nuisibles et pour les ORNQ ;
- Pour la catégorie des ORNQ (organismes qui ne sont pas de quarantaine dont la présence sur la semence peut entraîner des dommages importants) : 67 nuisibles.

Ces listes ont été validées lors d'un atelier le 1er juillet 2022.

Au niveau de la filière pomme de terre, les données collectées lors de l'enquête de terrain ont été encodées dans une base de données et ont été analysées. Elles ont permis de définir un système d'avertissement (plan de surveillance) du mildiou de la pomme de terre. Ce système d'avertissement s'est basé sur un modèle informatique prévoyant les risques d'infection par le mildiou. Le modèle s'est basé sur l'acquisition de données météo par une station connectée (mesurant avec précision la température, l'humidité relative et les précipitations) installée dans une parcelle de pomme de terre représentative de la région. Les données de la station météo sont envoyées toutes les heures à un serveur central sur lequel sont calculées les courbes de développement de la maladie.

Un ou plusieurs techniciens, en charge du suivi du modèle, envoient ensuite des avertissements sous forme de SMS, courriel, message WhatsApp..., indiquant aux agriculteurs qu'il est temps de pulvériser. Les avertissements incluent également des conseils quant au type de fongicide à appliquer, la dose, etc. L'utilisation du modèle doit toujours être accompagné d'observations de terrain. La phase de test du pilote est accompagnée du développement d'une série de tutoriels et de brochures pour permettre un futur déploiement du dispositif.

Suite aux départs en retraite anticipée de plusieurs cadres de la DNPV-DS, le renforcement de capacité visant à la création d'une unité de formation interne a été initié. Cela a permis d'institutionnaliser la formation continue du personnel en lien avec l'évolution du secteur horticole local et international. De fait, l'institution sera plus résiliente en cas de départ massif et cela contribuera à la rétention du personnel. Ils sont également outillés pour répondre au besoin des acteurs locaux en matière d'export.

La principale innovation sur le plan technologique est l'installation de deux stations météo et la formation à la lutte intégrée dans le cadre d'un projet pilote d'avertissement du mildiou dans la zone de culture de la pomme de terre (Pita et Dalaba). La mise en place de ce nouveau système a permis d'adapter la cadence des traitements phytosanitaires aux besoins en fonction des données relevées.

De plus, il est important de noter l'amélioration du système de surveillance de la filière pomme de terre via la création d'un protocole d'essai innovant.

Sur le plan institutionnel, il est à signaler l'initiation des cadres de la DNPV-DS à l'élaboration de la note technique de la campagne mangues qui permet désormais de réunir facilement toutes les données relatives à une campagne de mangues et autres cultures d'exportation.

#### → **Emergence des synergies et collaborations (public-public, public-privé)**

Dans le cadre des synergies et collaborations, la collaboration initiée antérieurement entre le projet "Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest" (SyRIMAO) et le Projet STDF pour la surveillance des mouches des fruits a permis d'assurer la durabilité de l'activité de surveillance de la mouche des fruits. L'activité est à présent pleinement prise en charge par le projet SyRIMAO. De plus, la DNPV-DS s'est appropriée de la procédure d'enregistrement des opérateurs de la chaîne de valeur mangue, procédure qui a été clarifiée et améliorée pour permettre aux opérateurs de s'inscrire en ligne lors des prochaines campagnes. Cela permettra d'améliorer le dialogue public-privé.

Dans le cadre de l'atelier de Dakar et de la formation des agents de la DNPV-DS à l'ARP, un accès permanent à l'outil CABI en version premium4 a été fourni à la DNPV-DS.

Les formations au nouveau système de surveillance du mildiou pour les techniciens et les vulgarisateurs au sein des autres organisations de producteurs ainsi que pour les agents de la DNPV-DS ont permis de rassembler ces différents acteurs autour d'un sujet commun. L'atelier de restitution pour les acteurs de la filière pomme de terre a également permis de faire émerger un dialogue public-privé

L'élaboration du Guide de bonnes pratiques et l'implication des faitières pour sa validation ainsi que la formation des encadreurs a permis de réunir des agents du ministère et des vulgarisateurs des organisations professionnelles.

#### → **Professionnalisation des opérateurs privés**

Les différentes actions de renforcement des capacités des acteurs impliqués ont permis aux opérateurs de développer des attitudes plus professionnelles. Les réalisations du Projet STDF visant au renforcement du système de contrôle et de certification phytosanitaire pour les filières pomme de terre et la mangue en Guinée ont favorisé des changements, y compris la baisse considérable des notifications, dû à la professionnalisation des acteurs et l'application de bonnes pratiques par les bénéficiaires.